

Développer et soutenir un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques

**Programme UNITAR/IOMC pour la formation et de renforcement des capacités
dans trois pays en développement
2001-2002**

Document d'orientation
Version de travail



IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among **UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR** and **OECD**

Principes du programme UNITAR/IOMC

- **Une approche multi-sectorielle**, impliquant des représentants des divers ministères des gouvernements aussi bien que d'autres secteurs concernés à l'extérieur du gouvernement, tel que l'industrie, les établissements de recherche, du travail ainsi que les groupes d'intérêt publics;
- **Un processus "pays-conducteur"** par lequel les pays partenaires identifient et évaluent leur besoin en gestion de produits chimiques ainsi que les activités relatives à l'environnement national et au développement des objectifs; et
- **Une approche inter-sectorielle** de la gestion des produits chimiques dans le but de faciliter la réduction du risque chimique et la prévention contre la pollution à tous les stades du cycle de la vie des produits chimiques.

UNITAR tient à remercier la Direction du développement et de la coopération de la Suisse (DDC) et, plus récemment, le Ministre du Développement et de la Coopération des Pays-Bas pour leur engagement financier à long terme.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter:

Programmes de formation et de renforcement des capacités
dans la gestion des produits chimiques et des déchets
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
(UNITAR)
Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
Suisse
Télécopieur : + 41 22 917 80 47
Courrier électronique : cwm@unitar.org

Note aux reviseurs

Cette version de travail du document d'orientation, rédigée par UNITAR en collaboration avec toutes les organisations participantes de l'IOMC, doit être finalisée d'ici la fin de 2001. Bien que la révision de ce document soit une activité à laquelle participent trois pays en développement dans le cadre du projet portant le même nom, le document peut servir à tout pays qui souhaite aborder les questions relatives à la gestion des produits chimiques. Ce document est complémenté par un *Guide de mise en œuvre pour pays-projet*. Il est espéré que les pays participant au projet et tout autre lecteur intéressé s'inspirent des orientations suggérées dans le présent document et fassent parvenir ses commentaires sur cette version de travail afin qu'elle soit finalisée. Nous demandons plus précisément que les lecteurs se posent les questions suivantes en lisant le document :

- La portée du document convient-elle? Les renseignements qu'il fournit sont-ils trop généraux ou trop détaillés? Quels autres renseignements doivent-ils être inclus, le cas échéant?
- L'orientation et l'information fournies dans le document sont-elles pratiques ou encore trop théoriques?
- L'information est-elle présentée de façon conviviale (quant à la langue, au format, etc.)?
- L'information et l'orientation fournies sont-elles cohérentes avec les besoins et la situation des pays en développement et des pays avec économie en transition?
- Les suggestions données dans les parties 2 et 3 sont-elles utiles? En quoi les suggestions et les orientations qui s'y rapportent peuvent-elles être plus pertinentes et plus utiles?
- Y aurait-il d'autres types de renseignements à inclure dans les annexes pour rendre ce document plus utile pour le lecteur?

Cette version de travail sera révisée en tenant compte les résultats du projet et les idées qu'il suscitera ainsi que des commentaires et des suggestions formulées à son égard. Votre contribution à la mise au point de ce document est grandement appréciée.

Table des matières

<i>Préface</i>	<i>i</i>
<i>PARTIE 1 : CADRE POUR ASSURER LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES</i>	<i>1</i>
1.1 Importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques	1
1.2 Avantages d'une démarche intégrée	2
1.3 Cadre et institutions de politiques mondiales	4
1.4 Coopération régionale et supranationale	7
1.5 Assurer la coordination et coopération rationnelles entre les ministères	8
1.6 Participation des parties intéressées et de la société civile	13
1.7 Élaboration d'une politique nationale sur la gestion des produits chimiques	16
1.8 Assurance de l'intérêt et de l'engagement des décideurs	22
<i>PARTIE 2 : ÉLABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL INTÉGRÉ : COURS D'ACTION PROPOSÉS</i>	<i>25</i>
2.1 Préparation d'un profil national	25
2.2 Échange d'informations sur les initiatives et les activités pertinentes	28
2.3 Établissement et coordination de priorités	29
2.4 Diffusion et communication	36
2.5 Mobilisation des ressources financières internes et externes	38
2.6 Évaluation périodique du progrès	41
<i>PARTIE 3 : ÉLABORATION D'UN PLAN ACTION SUR UN SUJET PRIORITAIRE DE LA GESTION NATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES</i>	<i>43</i>
3.1 Importance des plans d'action	43
3.2 Étape initiale	45
3.3 Principales phases de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action	47
<i>ANNEXE A: PRINCIPAUX ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LES PRODUITS CHIMIQUES</i>	<i>53</i>
<i>ANNEXE B: STRUCTURES RETENUES POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET SUPRANATIONALE</i>	<i>55</i>
<i>ANNEXE C: PRINCIPES D'UNE COOPÉRATION AVEC LES INTERVENANTS DES ONG DANS L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES</i>	<i>57</i>
<i>ANNEXE D: RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES POUR UNE POLITIQUE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DÉPOSÉES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE</i>	<i>61</i>
<i>ANNEXE E: ATELIER NATIONAL SUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA ZAMBIE : UNE ÉTUDE DE CAS</i>	<i>63</i>
<i>ANNEXE F: COMMENT INFORMER UN MINISTRE : NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA PRÉPARATION DE NOTES DE SYNTHÈSE MINISTÉRIELLES</i>	<i>65</i>
<i>ANNEXE G: ÉLÉMENTS D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE</i>	<i>67</i>
<i>ANNEXE H: MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)</i>	<i>69</i>

PRÉFACE

L'engagement de plus en plus répandu à l'échelle mondiale de protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques dangereux est le catalyseur qui pousse de nombreux pays et secteurs à agir. En raison de la nature intersectorielle de la gestion des produits chimiques et des intérêts des divers ministères gouvernementaux et d'autres intervenants actifs dans cette sphère d'activité, des approches bien coordonnées et intégrées sont requises pour que la quantité limitée de ressources disponibles produise le plus de résultats possible. Cela nécessite donc des approches coordonnées et intégrées pour la gestion rationnelle des produits chimiques, surtout par l'entremise du chapitre 19 du programme Action 21 et par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Suivant les recommandations contenues dans la Déclaration de Rio de 1992 et celles déposées par le FISC, plusieurs pays – dont ceux où les ressources se font rares – songent maintenant à élaborer un cadre organisationnel rationnel sur le plan national pour assurer une action nationale durable et un progrès systématique en ce qui concerne la gestion des produits chimiques.

Ayant reconnu les avantages possibles d'une coordination nationale et d'une intégration rationnelle des activités de gestion des produits chimiques, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) – en collaboration avec ses organisations partenaires du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) – a mis au point ce document d'orientation. Son objectif est de venir en aide aux pays en développement et aux pays avec économie en transition qui s'efforcent d'établir un cadre national de collaboration entre les principales parties intéressées et concernées par la gestion des produits chimiques. Un tel cadre revêt une importance cruciale, car il se trouvera à la base d'une action efficace et coordonnée visant à aborder les priorités nationales de la gestion des produits chimiques et à mettre en œuvre des accords internationaux concernant les produits chimiques. L'accent mis sur l'intégration suit les recommandations du FISC à l'intention des pays pour « renforcer les efforts d'élaboration systématique d'une approche intégrée et coordonnée à la gestion sécuritaire des produits chimiques »¹.

L'approche et les activités mises de l'avant dans le présent document se fondent sur l'expérience acquise et les leçons apprises à la suite de programmes pilotes menés à bien en Argentine, Ghana, Indonésie et Slovaquie entre 1996 et 1999.²

La Partie 1 de ce document présente le contexte et les antécédents expliquant l'importance de la gestion des produits chimiques, y compris les cadres politiques stratégiques nationaux et régionaux qui existent ou qui sont en voie d'être créés. Cette partie fait également valoir l'importance d'une saine collaboration au sein du gouvernement et parmi les détenteurs d'enjeux en plus de proposer l'élaboration à plus long terme d'une politique nationale sur la gestion des produits chimiques pour encourager la coopération. La Partie 2 présente une gamme d'activités et fournit des suggestions pratiques d'action concrète à prendre pour élaborer et soutenir un programme national intégré. La Partie 3 introduit l'élaboration d'un

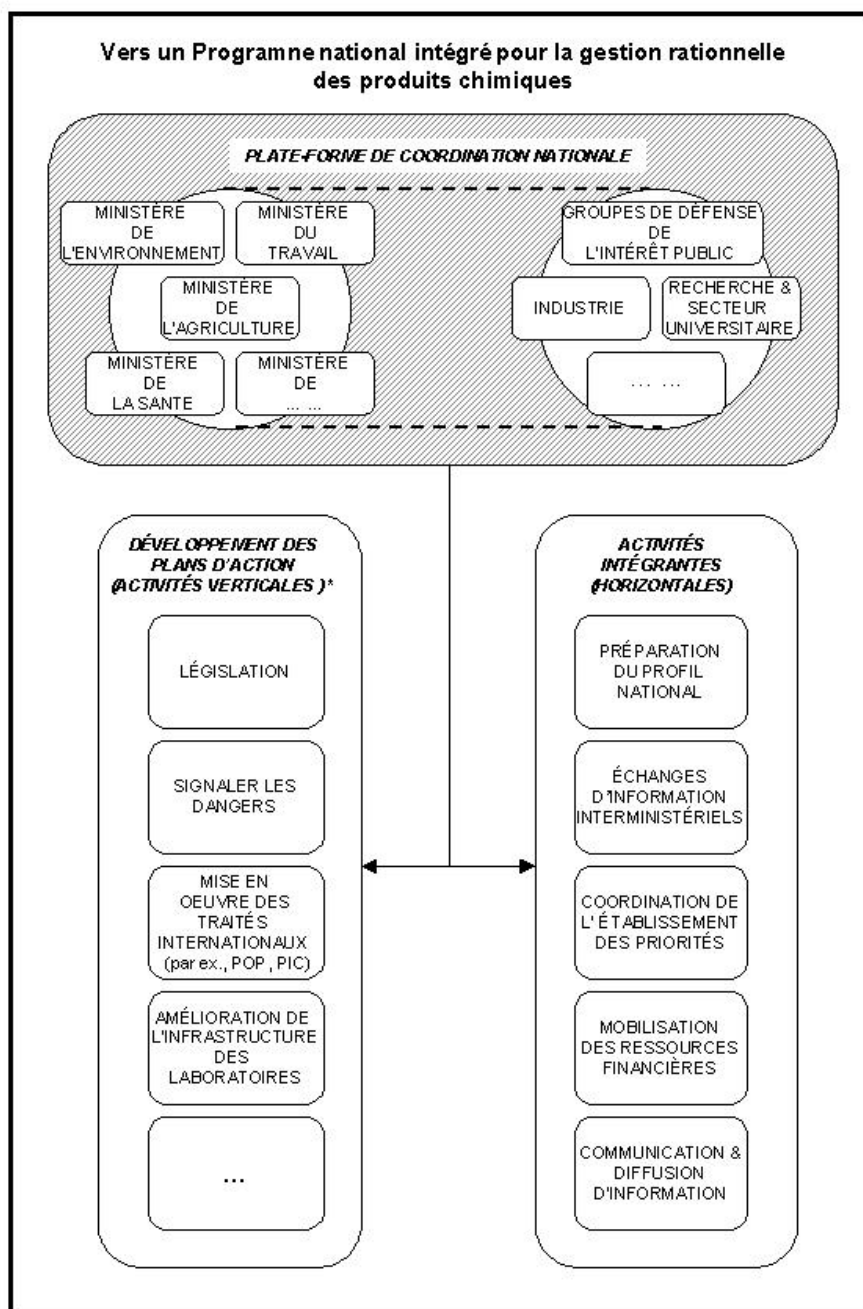
¹ FISC, *Actions prioritaires au-delà de l'an 2000*, rapport final du Forum III, Annexe 6, p. 9 (octobre 2000).

² Un rapport final sur les programmes pilotes peut être obtenu de l'UNITAR.

plan d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques comme principal outil de planification stratégique gouvernementale.

UNITAR et ses partenaires de l'IOMC ne prétendent pas que toutes les activités décrites dans le présent document doivent être mises en œuvre intégralement ou simultanément pour atteindre une gestion coordonnée et intégrée des produits chimiques. Ce document se veut plutôt un document d'orientation polyvalent qui permettra aux pays d'aborder les questions jugées importantes à leur situation nationale. Ainsi, il peut servir d'outil de référence général et autonome à tout pays qui souhaite rendre ses programmes de gestion des produits chimiques plus intégrés et durables. Par ailleurs, il pourra servir de base à des programmes de collaboration avec une organisation internationale ou un donateur bilatéral donné.

Diagramme des principaux concepts d'une gestion intégrée des produits chimiques



* Les sujets mentionnés sont fournis à titre d'exemple seulement.

PARTIE 1 : CADRE POUR ASSURER LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES

1.1 Importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques

Bien que les produits chimiques soient depuis longtemps intimement liés à l'histoire humaine, leur production et leur utilisation ont proliféré au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle. Aujourd'hui, le marché regorge de dizaines de milliers de produits chimiques, et des centaines de nouveaux sont mis au point et fabriqués chaque année. La production mondiale combinée de tous les types de produits chimiques se chiffre à bien au-delà de plusieurs centaines de millions de tonnes par année et constitue un élément important du commerce international.

Au cours d'une seule génération, l'humanité est devenue dépendante des bénéfices que lui procurent les produits chimiques. Ces derniers jouent un rôle de premier plan dans plusieurs secteurs d'envergure de l'économie mondiale – dont l'agriculture, l'industrie, l'habitation, le transport, les textiles, le domaine de la santé, dans nos propres maisons. Abstraction faite des avantages qu'ils offrent, les produits chimiques peuvent s'avérer corrosifs, explosifs, inflammables, irritants, oxydants et dangereux pour la santé humaine et l'environnement. Il n'existe des données toxicologiques adéquates que pour un très bas pourcentage (de l'ordre de 10 pour cent) de tous les produits chimiques d'utilisation commerciale. Néanmoins, une corrélation a été établie entre l'exposition à des produits chimiques et certaines répercussions nocives sur la santé humaine et l'environnement telles que le cancer, des effets tératogènes et mutagènes, des troubles neurologiques, des troubles endocriniens, des cas d'empoisonnement aigu et la perturbation des écosystèmes.

Ainsi, la gestion rationnelle des produits chimiques impose de grands défis aux gouvernements. Ces derniers ont su relever ces défis au moyen de divers outils tels que des lois, des politiques et des pratiques et ce, sur tous les plans – local, national et international. Ces outils aident à protéger les citoyens et l'environnement contre les effets nocifs des produits chimiques tout en permettant de continuer à tirer profit des avantages qu'ils offrent. Dans nombre de pays, ces outils ont été conçus pour sensibiliser la population aux dangers et aux risques que les produits chimiques peuvent comporter et pour tenter de limiter l'exposition des êtres humains et de l'environnement à des niveaux égaux ou inférieurs aux niveaux nocifs (c'est-à-dire à des niveaux de risque « acceptables »).

En faisant référence à l'expression « systèmes nationaux de gestion rationnelle des produits chimiques sur le plan écologique », le chapitre 19 d'Action 21 soutient indirectement que les initiatives et les approches nationales à la gestion sécuritaire des produits chimiques comportent différents éléments. Idéalement, ces éléments devraient faire l'objet d'une coordination efficace, s'appuyer les uns et les autres et se combiner pour former le « système ». En effet, il est peu probable que toute action posée pour améliorer le système national de gestion des produits chimiques d'un pays aborde le système comme formant un tout; une telle action se penchera plutôt sur le renforcement de certains de ses aspects ou composants, dont souvent les secteurs considérés prioritaires. Le financement est donc plus facile à obtenir que le soutien politique nécessaire, que ce soit sur le plan national ou international. En conséquence, les pays peuvent analyser toute une série de points d'entrée lorsqu'ils établissent leurs priorités.

1.2 Avantages d'une démarche intégrée

Malgré la mise en place de lois, de politiques et de pratiques relatives aux produits chimiques, la plupart des pays n'ont pas encore su relever le défi d'établir un cadre de gestion des produits chimiques cohérent, national et intégré qui coexisterait au sein de politiques nationales plus étendues de développement et serait en mesure d'aborder efficacement les besoins ressentis sur le plan local. En effet, certains pays en développement et pays avec économie en transition ont déjà lancé des programmes abordant certains aspects bien précis de la gestion et de la sécurité des produits chimiques. Toutefois, la production au cours des dernières années de profils nationaux (servant à l'évaluation des infrastructures nationales mises en place pour gérer les produits chimiques) de même que des discussions pertinentes tenues dans le cadre de forums internationaux tels que le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique³ indiquent que la vaste majorité de ces pays ne sont pas dotés d'un système national de gestion des produits chimiques entièrement fonctionnel ou complet.

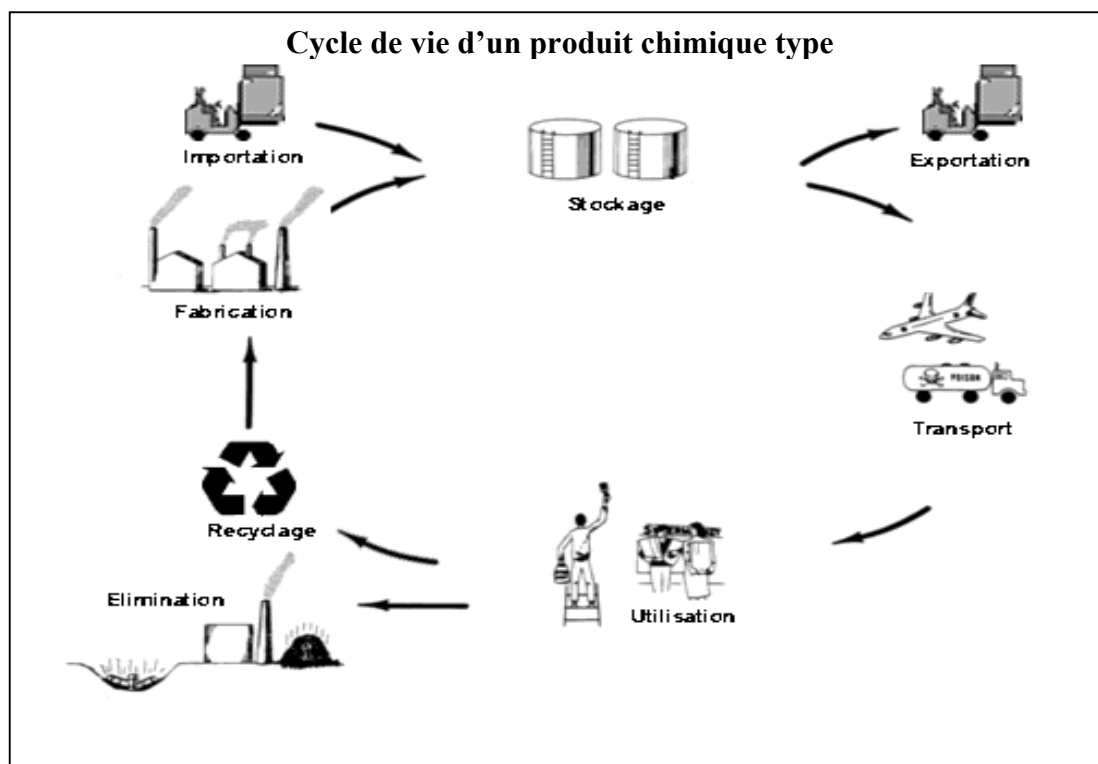
« Intégration » synonyme de « coordination »

Premièrement, l'élaboration d'un programme national intégré nécessite d'abord et avant tout le renforcement de la coordination et l'assurance que les efforts déployés en ce qui concerne les diverses activités et divers outils utilisés dans la gestion des produits chimiques sont complémentaires au sein de l'appareil gouvernemental. L'objectif d'un tel renforcement est d'accroître l'efficacité des capacités et des programmes existants. Par exemple, dans un programme intégré, les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et du Travail entre autres continueraient d'œuvrer sur les divers aspects de la gestion des produits chimiques qui relèveraient de leur compétence et de leur expertise, mais leurs efforts seraient toutefois coordonnés pour éviter toute politique conflictuelle, tout écart et tout chevauchement inutile, en vue de travailler ensemble vers l'atteinte d'objectifs communs. Lorsque les initiatives des divers intervenants font appel à des outils communs ou comprennent des activités communes – tel l'élaboration d'un système d'information, la mise sur pied d'un registre des émissions ou l'organisation de campagnes de sensibilisation du public –, de tels efforts ne seraient pas déployés isolément mais plutôt d'une façon propice à minimiser leur dédoublement. De la perspective de la collectivité réglementée et d'autres intervenants de l'extérieur de l'appareil gouvernemental, une telle coordination des activités donnerait également l'impression de constituer un système plus rationalisé.

L'« intégration » englobe également une « approche axée sur le cycle de vie »

Deuxièmement, un aspect d'un programme national intégré qui est étroitement lié au premier est le concept d'aborder les sujets ayant trait à la gestion des produits chimiques d'une perspective holistique axée sur le cycle de vie. Une telle approche fait en sorte que les risques potentiels à la santé et à l'environnement aux divers stades du cycle de vie (ex. : fabrication, transport, utilisation, élimination) sont analysés et que les structures adéquates sont mises en place pour gérer et réduire ces risques. Le processus d'élaboration d'un programme national intégré – ce qui exige une analyse de toutes les activités en cours de même que des problèmes et des besoins et ce, d'une manière holistique – contribuera à découvrir les stades du cycle de vie ou les éléments de stades donnés qui auraient pu être omis des programmes existants au sein de ministères ou d'organismes individuels du gouvernement.

³ Voir la section 1.3



L'« intégration » devrait inclure les « intervenants »

Troisièmement, le terme « intégration » peut aussi être interprété en référence à la participation des divers intervenants – c'est-à-dire les parties qui sont intéressées ou concernées par les sujets ayant trait aux produits chimiques. Parmi les intervenants non gouvernementaux et gouvernementaux à la fois, de nombreuses occasions de partenariat et de collaboration n'ont probablement pas encore été développées. La poursuite et le développement de ces occasions est un autre aspect important d'un programme national intégré.

Avantages d'une gestion intégrée des produits chimiques

Un programme national intégré offre une panoplie d'avantages, depuis la rationalisation des procédures administratives jusqu'à l'amélioration de la santé publique. Parmi les avantages potentiels d'une approche intégrée à la gestion nationale des produits chimiques, notons les suivants :

- avantages administratifs tels que la minimisation des chevauchements et des incohérences entre les politiques et les programmes;
- avantages sur le plan des communications, y compris un meilleur échange de l'information entre les parties intéressées et une meilleure sensibilisation du grand public;
- assurance que les produits chimiques seront gérés à tous les stades de leur cycle de vie, de façon à ce que les problèmes qui leur sont associés ne soient pas tout simplement transférés d'un milieu à un autre.

1.3 Cadre et institutions de politiques mondiales

Une étude des événements, des structures et des décisions de principe prises sur les plan international ou régional peut offrir des idées utiles à l'élaboration d'un programme national intégré.

Événements historiques clés

Les cadres institutionnels et stratégiques ont été mis en application pour gérer les produits chimiques peu après leur mise en place généralisée vers le milieu du siècle dernier. Ces cadres ont par la suite pris de l'ampleur à mesure que les populations devenaient de plus en plus sensibilisées aux effets nocifs de certains produits chimiques.⁴ En effet, l'Organisation internationale du travail (OIT) traite de sujets concernant les produits chimiques depuis le début des années 1920. Elle a notamment adopté une convention régissant l'utilisation du plomb en 1921. À l'arrivée des années 1990, une vaste gamme d'accords internationaux et d'organismes mondiaux étaient en place pour traiter des questions relatives aux produits chimiques. Tout ce mouvement a récemment atteint son apogée (jusqu'à maintenant) avec l'aboutissement des négociations pour l'adoption d'une Convention sur les polluants organiques persistants. L'annexe A dresse la liste des principaux accords sur les produits chimiques ayant force obligatoire et librement conclus de même que les institutions mondiales qui en ont la responsabilité.

Chapitre 19 d'Action 21 – un point marquant de la coordination des efforts pour lutter contre les produits chimiques

Nombre d'efforts internationaux déployés depuis 1992 pour contrer les effets des produits chimiques ont pour origine la « Conférence de Rio », plus officiellement connue sous le nom de Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Les chefs d'État ou de gouvernement de plus de 150 pays membres des Nations Unies ont adopté Action 21, un document exhaustif qui établit les responsabilités des États pour assurer un développement durable. Le chapitre 19 d'Action 21 s'intitule « Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux » et fournit une stratégie mondiale pour l'atteinte d'une gestion rationnelle des produits chimiques, un objectif auquel tous les pays présents à la Conférence de Rio ont consenti.

Le chapitre 19 propose six domaines d'activité pour aborder les questions ayant trait aux produits chimiques : évaluation internationale des risques associés avec les produits chimiques, harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques; échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques, réduction des risques, renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques et prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux. Le domaine d'activité E (Renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques) est d'une grande pertinence pour les pays qui tentent de mettre sur pied ou d'améliorer leur système national de gestion des produits chimiques. Il dresse une liste des éléments fondamentaux de la gestion des produits chimiques sur le plan national, dont : a) une législation adéquate, b) la collecte et la diffusion d'information, c) la capacité d'évaluation et d'interprétation des risques, d) l'élaboration d'une politique sur la gestion des

⁴ Par exemple, à la suite de la publication, en 1962, de *Silent Spring* par Rachel Carson.

risques, e) une capacité de mise en œuvre et de mise en application de ladite politique, f) une capacité de réhabilitation des sites contaminés et des personnes intoxiquées, g) des programmes d'éducation efficaces et h) la capacité de réagir aux situations d'urgence.

Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)

Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) a été mis sur pied en 1974 pour offrir aux pays un moyen de discuter périodiquement entre eux de leurs activités et de leurs priorités en ce qui concernait la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris le progrès qu'ils avaient réalisé dans la mise en œuvre du chapitre 19 d'Action 21. Ce forum est formé de représentants de pays partout dans le monde ainsi que de représentants d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux. Il se réunit environ tous les trois ans (et se réunissait auparavant de façon intersessionnelle). Par l'entremise de ces réunions et au sein des regroupements régionaux, les participants au Forum s'entretiennent sur d'importants aspects propres à la gestion et la sécurité des produits chimiques et formulent des recommandations qui font avancer les travaux sur le plan international et à l'intérieur des pays. Ces recommandations, de même que les « actions prioritaires » adoptées dans le cadre de chaque forum, constituent d'importants jalons pour les pays qui tentent de renforcer leurs programmes nationaux de gestion des produits chimiques.

Le FISC encourage ses participants à travailler étroitement ensemble dans les regroupements régionaux et met l'accent sur les avantages de la coordination régionale pour la mise en œuvre de ses recommandations et comme important moyen de renforcer les capacités et l'infrastructure nécessaire à la gestion des produits chimiques. Un accent particulier a été mis sur les groupes régionaux et infrarégionaux pour traiter des questions inhérentes à l'élaboration de stratégies et à l'amélioration de la coordination.

Principales recommandations du FISC

... D'ici 2002, la plupart des pays se seront engagés dans un processus multilatéral et auront élaboré un profil national sur la gestion des produits chimiques [et] assuré la coordination nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques...

...D'ici le Forum IV en 2003, un réseau efficace d'échange d'information sur le renforcement des capacités pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques aura été mis en place...

...D'ici 2005, un minimum de cinq pays par région couverte par le FISC auront pris toutes les mesures nécessaires pour échanger de l'information sur les produits chimiques dangereux...

...D'ici 2005, la plupart des pays auront élaboré des politiques nationales ciblant une meilleure gestion des produits chimiques...

...D'ici le Forum IV en 2003, tous les pays auront fait rapport des initiatives de réduction des risques qu'ils auront prises concernant d'autres produits chimiques prioritaires...

Mise en œuvre d'accords internationaux

Les accords et les conventions internationaux ont façonné et continueront de façonner les lois, les règlements et les politiques d'ordre national sur la gestion rationnelle des produits chimiques. Parmi les exemples d'accords internationaux clés, citons : la Convention sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la procédure d'information et de consentement préalable (PIC) dans le cas de certaines substances chimiques dangereuses qui font l'objet du commerce international ainsi que la Convention n° 170 de l'OIT concernant l'utilisation sécuritaire de produits chimiques dans les lieux de travail.⁵ Ces divers instruments ont fait ou font actuellement l'objet de négociations sous les auspices de plusieurs organisations mondiales telles que le PNUE, la FAO et l'OIT. Suivant leur ratification sur le plan national, ils sont souvent mis en œuvre par les ministères nationaux homologues des organisations mondiales respectives (ex. : un ministère national de l'Environnement sera chargé de mettre en œuvre un accord négocié sous les auspices du PNUE). Toutefois, le nombre croissant d'accords internationaux portant sur les produits chimiques nécessite également des approches intégrées et coordonnées envers une panoplie de ministères (au-delà du principal ministère chargé de la mise en œuvre) sur le plan national.

Bien que chacun de ces accords ait des objectifs et une raison d'être propres à lui, certains des instruments de réglementation et d'orientation requis pour mettre en œuvre les divers accords sur le plan national sont souvent semblables, voire identiques. Des exemples de ces instruments sont les exigences en matière de classification et d'étiquetage, les dispositions réglementaires limitant la fabrication, la commercialisation et l'utilisation, les inspections de conformité, les exigences de contrôle des importations et des exportations, les inventaires des émissions, les statistiques commerciales et la tenue de dossiers de même que la mise en application (sanctions). Dans certains cas, la mise en œuvre intégrée et coordonnée de tels instruments sur le plan national pourrait minimiser les coûts des gouvernements et de la collectivité réglementée.

En conséquence, les pays doivent songer à mettre sur pied des forums pour évaluer les possibilités d'élaborer de tels liens entre les instruments créés en vertu des divers accords internationaux. Un comité formé de ministères et d'organismes ainsi que de tous les intervenants concernés ou intéressés par un accord international donné pourrait être mis sur pied pour traiter des questions de mise en œuvre d'une manière coordonnée. Les secrétariats de conventions internationales pourraient encourager de tels efforts en aidant les pays à trouver des façons plus intégrées de mettre les conventions en œuvre.

Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) a été mis sur pied en 1995 grâce à ses organisations participantes – en l'occurrence le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'ONUDI et l'OCDE – suivant des recommandations déposées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, lesquelles avaient pour objectif de renforcer la collaboration et d'accroître la coordination dans le domaine de la sécurité des substances chimiques. En janvier 1998, l'UNITAR s'est officiellement joint à l'IOMC à titre d'organisation participante (OP). L'objectif de l'IOMC est de promouvoir la coordination des politiques et des activités conjointes ou individuelles

⁵ Voir l'annexe A pour une liste plus détaillée.

des OP afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques pour protéger la santé humaine et l'environnement.

Comité de coordination interorganisations de l'IOMC

L'expérience acquise par les organisations internationales participant à l'IOMC peut servir d'un bon exemple d'un mécanisme de coordination. Pour établir de bonnes communications entre les sept organisations et assurer une coordination sur les sujets d'intérêt commun, le Comité de coordination interorganisations (IOCC) a été fondé. Le IOCC est formé de gestionnaires supérieurs qui sont responsables des programmes relatifs aux produits chimiques au sein des sept organisations respectives. Le IOCC se réunit deux fois par année pour discuter de sujets pertinents et échanger de l'information sur les activités en cours. La présidence du IOCC est occupée par chacune des organisations participantes à tour de rôle, le mandat de chaque président étant fixé à deux ans. De plus, des outils ont été mis au point pour faciliter le cheminement de l'information parmi les membres du IOCC et leurs organisations respectives, dont un calendrier des événements et une liste des activités affichées dans le site Web de l'IOMC. Dans les secteurs nécessitant de la coordination technique, des groupes ont été formés pour aborder des questions spécifiques telles que l'harmonisation des exigences en matière de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, l'évaluation des produits chimiques et des polluants industriels déjà en circulation, la capacité d'intervention en cas d'accident ou d'urgence par produits chimiques et les registres tenus sur l'émission et le transfert de polluants.

1.4 Coopération régionale et supranationale

Les pays choisissent de plus en plus de se regrouper régionalement pour encourager les échanges commerciaux ou aborder des questions d'intérêt commun. À cet égard, les gouvernements – surtout dans les pays où l'économie est très intégrée ou tend à être très intégrée – connaissent depuis longtemps les avantages de coopérer et donc de se partager le fardeau exigeant de nombreuses ressources de régler diverses questions ayant trait aux produits chimiques, y compris la collecte et le partage de données, la recherche pure, l'évaluation, l'approbation et d'autres mesures de réglementation. De tels regroupements couvrent un spectre étendu, depuis des organisations relativement bien intégrées telles que la Communauté européenne, jusqu'à des forums de coopération moins étroitement intégrés tels que la SADC (Southern Africa Development Community), le Mercosur (Mercado Común del Sur [marché commun du Sud]), l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), l'APEC (Asia Pacific Economic Community), la SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation) et l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain), de même que son corps associé, la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE).

Les principales activités d'intégration supranationale dignes de mention incluent celles au sein de la Communauté européenne et celles de ses prédécesseurs, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et – à un moindre degré – les pays membres de l'ALÉNA (voir l'annexe B).

1.5 Assurer la coordination et coopération rationnelles entre les ministères

Les gouvernements, par l'intermédiaire du FISC, ont fortement recommandé que les pays collaborent pour assurer un meilleur dialogue et une meilleure coordination entre leurs ministères.⁶ Une analyse des structures, des défis et des possibilités d'une meilleure coordination et coopération de même que des exemples de réactions d'un certain nombre des principaux pays peuvent venir en aide à ceux qui souhaitent aborder cette importante question.

Ministères concernées par la gestion rationnelle des produits chimiques et leurs rôles respectifs

La gestion des produits chimiques est un domaine diversifié qui couvre des question de santé publique, de protection de l'environnement, d'économie, d'industrie, d'agriculture, de protection des travailleurs, de relations internationales et de commerce. En conséquence, divers ministères et organismes gouvernementaux ont chacun des responsabilités qui forment, dans leur ensemble, le programme national intégré.

Les ministères concernées par la gestion des produits chimiques, ou qui ont un rôle à y jouer, peuvent inclure les ministères de l'Agriculture, du Commerce, des Douanes, de l'Économie, de l'Environnement, des Finances, des Affaires étrangères, de la Santé, de l'Industrie, de la Justice, du Travail, des Travaux publics, des Télécommunications ou des Transports. D'autres agences gouvernementales telles que les organismes ou les conseils centraux pourraient aussi y être intéressés, y compris ceux responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de lois, de règlements, de politiques et d'activités en relation avec la gestion des produits chimiques tout le long de leur cycle de vie ou de certains aspects relatifs à la prévention et au contrôle des polluants.

Un programme national intégré devient complexe par la participation de différents ministères au contrôle des produits chimiques selon le stade où ils sont dans leur cycle de vie. La répartition des responsabilités peut varier d'un pays à l'autre. Les pays peuvent donner différents titres à leurs ministères et organismes. En règle générale, nous notons ceci :

- Les ministères de l'Agriculture s'occupent habituellement de l'utilisation de produits chimiques agricoles pour assurer des disponibilités alimentaires adéquates;
- Les autorités douanières sont habituellement responsables de s'assurer que les produits chimiques entrent ou quittent pas le pays en conformité avec les règlements, les tarifs et les douanes établis par le gouvernement;
- Les ministères de l'Environnement se préoccupent habituellement des effets directs et indirects des libérations de produits chimiques dans l'environnement sous la forme d'émissions et de déchets, que ce soit dans l'air, dans l'eau ou sur la terre;
- Les ministères des Finances jouent un rôle central dans la répartition des ressources financières allouées aux activités relatives aux produits chimiques;

⁶ Voir l'encadré sur les principales recommandations du FISC.

- Les ministères des Affaires étrangères coordonnent habituellement tous les aspects internationaux de la gestion des produits chimiques tels que la participation à des accords et des conventions pertinents d'envergure internationale;
- Les bureaux des impressions et des publications gouvernementales sont habituellement chargés de la publication et de la diffusion de lois, de règlements et d'autres documents d'État. Ils peuvent également être appelés à jouer un rôle sur le plan de la sensibilisation du public;
- Les ministères de la Santé se préoccupent habituellement des effets à court et long termes des produits chimiques sur la santé du grand public et de groupes de population donnés;
- Les ministères de l'Industrie voient souvent à la fabrication de produits chimiques et à la présentation de nouvelles technologies de fabrication moins dommageables;
- Les ministères de la Justice ou des Affaires juridiques voient habituellement à l'élaboration et la mise en application de lois et de règlements et traitent souvent de questions concernant l'accès public à l'information, la protection de données commerciales confidentielles, les affaires criminelles et légistes et les accidents, incidents et actes de terrorisme;
- Les ministères du Travail traitent habituellement des questions de santé et sécurité des travailleurs en ce qu'elles ont trait à l'utilisation et à la manutention de produits chimiques dans le lieu de travail;
- Les ministères de la Planification s'occupent principalement de la planification économique (et de l'aménagement du terrain ou du développement régional). Ce ministère peut également être appelé à traiter les dons et les reçus d'aide de développement, pouvant prendre la forme de produits chimiques agricoles, d'aide technique ou financière pour le développement des industries chimiques ou d'aide technique dans la gestion de produits chimiques;
- Les ministères des Sciences et de la Technologie jouent un rôle de premier plan en décidant la direction et la répartition des ressources de futures recherches et – du moins indirectement – des actions prises à l'égard des produits chimiques;
- Les ministères du Commerce sont habituellement responsables de la réglementation de l'importation et de l'exportation de produits chimiques et sont souvent habilités à émettre les permis de commerce nécessaires;
- Les ministères des Transports s'occupent habituellement de la sécurité du transport et de l'entreposage des produits chimiques pendant le stade de la distribution.

Défis et possibilités présentés par la coordination et la coopération

Les personnes qui travaillent au sein d'un ministère donné, ayant un nombre défini de mandats et de responsabilités, peuvent éprouver de la difficulté à se faire un « portrait d'ensemble » d'un programme national intégré. Souvent, les différents intervenants gouvernementaux participant à la gestion des produits chimiques travaillent de manière sectorielle (ex. : en vertu de leur propre législation distincte) et peuvent donc ne pas être

habituels à travailler et à partager de l'information avec d'autres. Certains ne voient possiblement pas le lien entre leurs activités et la gestion rationnelle des produits chimiques, un domaine qu'ils considèrent possiblement comme relevant des autorités écologiques et sanitaires. De plus, il est courant pour plusieurs niveaux de gouvernement (ex. : fédéral, provincial et municipal) de se partager les responsabilités (sans toutefois que la collaboration soit officiellement reconnue) liées à la mise en œuvre de programmes, de lois et de politiques régissant la gestion des produits chimiques. En effet, dans certains pays, la mise en œuvre des programmes pertinents et la mise en application des lois sur les produits chimiques relèvent principalement des gouvernements municipaux.

Par coordination efficace entre tous ceux qui sont responsables des questions sur les produits chimiques ou qui y ont des enjeux est entendu que toutes les parties intéressées ou concernées :

- sont familiarisées avec les activités, priorités et positions des autres en ce qui a trait aux produits chimiques ainsi que les raisons qui les sous-tendent;
- utilisent cette information pour prendre des décisions mieux informées et plus stratégiques dans les dossiers concernant les produits chimiques.

Parmi les avantages d'une telle coordination, notons :

- l'identification et le renforcement de positions communes sur ces questions;
- la création de synergies – le travail peut se dérouler en collaboration plutôt qu'en isolation, ce qui procure des avantages aux deux parties en cause;
- le non-dédoulement des efforts, dans la mesure du possible, libérant du même coup des ressources peu abondantes qui peuvent donc être affectées à d'autres dossiers jugés prioritaires;
- l'identification des lacunes sur le plan de la gestion des produits chimiques;
- une meilleure compréhension des questions divergentes, ce qui réduit du même coup les risques de malentendus.

Parmi les défis à une coordination et une coopération rationnelles entre et au sein des ministères, notons :

- des mandats conflictuels ou concurrentiels;
- une communication inter- et intra-ministérielle insuffisante;
- des écarts sur le plan de l'expertise;
- un manque de ressources;
- le peu de priorité donné aux questions sur les produits chimiques dans un ou plusieurs ministères donnés.

Rehaussement du dialogue et de la coordination

La plupart sinon tous les pays ayant tenté d'aborder ces questions reconnaissent les bienfaits d'une « plate-forme » multilatérale servant à aborder les questions d'envergure nationale ayant trait à la gestion des produits chimiques d'une façon intégrée et coordonnée. Une telle plate-forme a souvent servi à définir les relations avec, par exemple, des comités déjà en place tels qu'un comité d'homologation des pesticides, un comité d'élaboration des politiques ou un groupe de travail sur la prise de décisions ICP. Dans le cas de la plupart des questions (exception faite, par exemple, des cas où des politiques sont élaborées à l'échelle du

gouvernement conformément à un processus convenu), chaque comité individuel maintient habituellement son propre mandat et ses propres pouvoirs de décision, ce qui contribue à l'intégrité du « réseau » dans son ensemble et ajoute de la valeur à son propre travail.

On peut prétendre que le niveau d'officialité d'un tel « réseau » dépendrait des besoins et des préférences des pays. L'officialisation des efforts nationaux à cet égard (ex. : par la promulgation d'un décret ou d'une loi) pourrait accroître leur efficacité (voir les exemples de la Slovénie et de l'Indonésie ci-dessous). Un décret ou une loi peut faire en sorte que les efforts aient de véritables répercussions et qu'ils demeurent efficaces à long terme, nonobstant l'arrivée de nouveau personnel ou de nouveaux dirigeants politiques. À l'opposé, une collaboration moins officielle – par laquelle les comités déjà en place et les ministères ne font que se partager l'information de façon non officielle – peut devenir un forum plus dynamique où les participants partagent leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les leçons apprises tout en étant rassurés que leurs mandats respectifs ne seront pas modifiés à la lumière des décisions prises.

Les pays peuvent choisir de s'interroger sur les points suivants dans le cadre de leur évaluation de moyens pour rehausser le dialogue et la coordination et pour concevoir un processus qui leur est propre :

- Quels ministères participent-ils périodiquement à des activités consacrées à la gestion des produits chimiques?
- Les activités d'un ministère peuvent-elles avoir des répercussions sur celles d'un autre ministère?
- Un ministère bénéficierait-il d'apprendre sur les activités d'autres ministères ou de partager de l'information sur ses propres activités?
- Existe-t-il des possibilités de coordonner les activités entre les ministères?
- Une meilleure connaissance des activités chimiques non gouvernementales (ex. : celles des ONG ou de l'industrie) serait-elle bénéfique aux activités ministérielles?
- Quels processus ou mécanismes devraient être utilisés pour faciliter le partage d'information concernant les activités de gestion des produits chimiques?
- Quels seraient les effectifs idéaux d'un tel organisme, en mesure de servir de plate-forme à de telles activités?
- Serait-il utile de pouvoir compter sur plus d'un organisme, en fonction de la nature des activités ou des questions faisant l'objet de discussions?

Forum de coordination nationale de l'Indonésie

L'Indonésie a récemment été le site de beaucoup d'activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Ce grand pays diversifié en développement vient de mettre au point un profil national, d'émettre une version indonésienne d'Action 21, de promulguer diverses lois sur la gestion des produits chimiques et de tenir des ateliers ayant mené à la rédaction d'un Programme national d'action pour la gestion intégrée des produits chimiques (1997-1999). En conséquence de ces activités, l'Indonésie s'est dotée d'une plate-forme comptant des membres de tous les domaines, connue sous le nom de Forum national de coordination de la gestion intégrée des produits chimiques.

Ce forum est coordonné par le ministère de la Santé et rassemble divers représentants provenant d'une quinzaine d'institutions, dont des ministères gouvernementaux, des groupes d'intérêt public et l'industrie. Quelque 250 personnes ont pris part à diverses activités. Des mandats ont été établis pour fournir aux membres une orientation programmatique et axée sur les processus, ce qui leur permet une meilleure coordination et coopération.

Comité intersectoriel sur la gestion des produits chimiques dangereux de la Slovénie

En 1996, la Slovénie a procédé (par résolution d'État) à la mise sur pied d'un Comité intersectoriel sur la gestion des produits chimiques dangereux. Deux types de membres ont été définis pour siéger à ce comité : des membres de plein droit, entre autres dix ministères responsables des produits chimiques dangereux, et des membres associés couvrant les secteurs tels que les ONG et les syndicats d'ouvriers. Les membres assurent tour à tour la présidence de chaque réunion. L'objectif principal du comité est de mieux protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques, c'est-à-dire de rehausser la sécurité entourant les produits chimiques.

De nombreux sous-comités ont également été formés et sont chargés d'une vaste gamme de dossiers relatifs aux produits chimiques, dont entre autres la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, les déchets dangereux, les accidents par produits chimiques et les bonnes pratiques de laboratoire. À mesure que le travail du comité avançait, il devenait de plus en plus évident qu'une étroite coopération entre les secteurs œuvrant sur les dossiers relatifs aux produits chimiques était nécessaire pour promouvoir la gestion intégrée des produits chimiques.

1.6 Participation des parties intéressées et de la société civile

Les produits chimiques sont omniprésents dans presque tous les aspects de la vie moderne. En conséquence, plusieurs personnes et groupes de la société s'intéressent et risquent d'être touchés par la façon de gérer et d'utiliser les produits chimiques. Ceux qui fabriquent, vendent et utilisent des produits chimiques – depuis les gestionnaires industrielles jusqu'aux commerçants et aux ménagères – ont leur part des responsabilités quant à leur utilisation judicieuse et adéquate de même qu'à leur gestion rationnelle. Un programme national intégré réussi requiert donc la participation d'intervenants non gouvernementaux. Si les intérêts publics et privés n'appuient pas le programme ou ne s'y engagent pas, même le programme gouvernemental le mieux conçu risque de ne s'avérer rien de plus qu'un exercice sur papier.

Quiconque concerné par la gestion rationnelle des produits chimiques – que ce soit un fabricant, un utilisateur, un travailleur ou autre – a le potentiel d'être un détenteur d'enjeux. Bien que le rôle que jouent ces détenteurs d'enjeux dans un processus participatif puisse différer pour de multiples raisons, tous sont en mesure de soulever des perspectives fondées à la table.

La plupart des détenteurs d'enjeux (heureusement, pour les fins de gestion des processus) se sont placés d'eux-mêmes dans l'une de plusieurs catégories. Parmi ces catégories, nous trouvons :

- les associations et les sociétés industrielles;
- le secteur agricole (ex. : agriculteurs, associations agricoles, coopératives);
- les revendeurs et les distributeurs;
- les professionnels de la santé publique;
- les travailleurs et les syndicats;
- les groupes d'intérêt public (ex.: groupes écologiques, groupes de protection du consommateur);
- les instituts de recherche et les universités;
- les organisations féminines;
- les collectivités;
- les citoyens individuels.

Le soutien et l'engagement de tels groupes revêt souvent une importance critique au succès de la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives pour la gestion des produits chimiques. Par exemple, les groupes d'intérêt public jouissent habituellement d'une grande crédibilité auprès du public; leur soutien ajoute donc de la valeur peu importe le processus en cours. Le public lui-même peut jouer un rôle dans la surveillance des engagements pris à l'égard des normes de pratique et peut même participer à la mise en application des lois régissant les produits chimiques. Il est de la plus haute importance que l'industrie privée devienne elle aussi un partenaire clé de la gestion des produits chimiques; autrement, la réglementation relative aux produits chimiques ou toute autre approche (ex.: volontaire) deviennent beaucoup plus difficiles, voire impossibles, à mettre en œuvre. Les travailleurs qui fabriquent ou utilisent des produits chimiques (et qui courent donc plus de risques d'être exposés à des produits chimiques dangereux) détiennent un enjeu semblable, tout aussi crucial, dans l'aboutissement de tout processus ou tout programme mis en place pour la gestion intégrée des produits chimiques. Les chercheurs universitaires peuvent prêter leur expertise et une perspective analytique «indépendante» à tout processus ou programme, ce qui y ajoute également de la valeur.

Les gouvernements doivent donc évaluer comment les représentants de ces groupes peuvent jouer leur rôle le plus efficacement possible dans l'identification des problèmes prioritaires de même que dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pratiques. Par ailleurs, il ne suffit probablement pas de recueillir les opinions des parties non gouvernementales intéressées et concernées sans donner suite à leurs suggestions et recommandations. En effet, de la méfiance et des désaccords pourraient résulter d'un processus de consultation des parties concernées et intéressées sans que l'on ne donne suite aux suggestions ou aux préoccupations de ces dernières.

Un ensemble de principes et de processus fondamentaux peut être envisagé dans tout effort déployé pour assurer une participation significative des détenteurs d'enjeux à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dans le cadre d'un programme national intégré. En effet, plusieurs éléments formant ces principes et ces processus doivent gouverner non seulement la participation des détenteurs d'enjeux mais aussi les engagements inter- et intra-ministériels dans les dossiers concernant les produits chimiques. Parmi ces principes et processus fondamentaux, notons : la transparence, la définition non équivoque des rôles et des responsabilités, la participation complète, la communication dans les deux sens, la diffusion d'information compréhensible et en temps opportun, l'éducation des détenteurs d'enjeux et le financement adéquat (voir l'annexe C).

Faire participer les détenteurs d'enjeux à la gestion des produits chimiques – dans la mesure et la capacité appropriées – doit donc être considéré à la fois prudent et impératif. Une telle approche peut contribuer à :

- rendre la gestion des produits chimiques plus légitime en permettant aux parties concernées et intéressées, dans la mesure du possible, d'exercer une influence sur la prise de décisions pertinentes et l'élaboration de programmes;
- rendre la gestion des produits chimiques, la prise de décisions pertinentes et l'élaboration de programmes plus transparentes et accroître le niveau général de confiance des parties concernées et intéressées à leur égard;
- rehausser la gestion des produits chimiques en y intégrant les connaissances et les valeurs locales ainsi que l'étude de connaissances spécialisées par les diverses parties concernées et intéressées;
- intégrer les différents intérêts des diverses parties concernées et intéressées et tenter de résoudre tout conflit d'intérêts pouvant se manifester.

En effet, Action 21 met l'accent sur l'importance de faire participer les détenteurs d'enjeux à la prise de décisions de nature environnementale.

Les contributions que les détenteurs d'enjeux peuvent apporter, en partenariat avec les gouvernements, pour promouvoir la gestion des produits chimiques et la sécurité chimique sont nombreuses. Le rôle potentiel des divers groupes d'étude est présenté plus exhaustivement ci-dessous.⁷

⁷ CNUED, Action 21, chapitre 23.2.

Importance des détenteurs d'enjeux selon Action 21

« On a vu surgir la nécessité de nouvelles formes de participation. Il y a, par exemple, la nécessité pour les particuliers, les groupes et les organisations de participer aux procédures d'évaluation d'impact sur l'environnement et de connaître les décisions pertinentes, en particulier celles qui peuvent avoir des conséquences pour les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent, et de prendre part à leur adoption. Les particuliers, les groupes et les organisations doivent avoir accès à l'information se rapportant à l'environnement et au développement que détiennent les pouvoirs publics, y compris des informations sur les produits et les activités qui ont ou sont susceptibles d'avoir des incidences sensibles sur l'environnement, ainsi que des informations sur les mesures de protection de l'environnement. »⁵

Rôle de l'industrie et du secteur privé

L'industrie – qu'il s'agisse d'importateurs, de fabricants ou d'utilisateurs de produits chimiques – joue un rôle central dans l'élaboration d'un programme national intégré. Sa collaboration aux dossiers de gestion des produits chimiques est essentielle. L'industrie et le secteur privé peuvent entreprendre des initiatives volontaires telles que la bonne gestion des produits et la « gestion responsable » pour réduire le potentiel de risque associé avec leurs produits et processus, surpassant ainsi les « protections » et la réduction des risques atteintes par la réglementation gouvernementale seule. L'industrie risque également d'avoir une grande expertise et des capacités techniques évoluées qui peuvent être d'une grande utilité lorsque vient le moment de réagir à des accidents par les produits chimiques.

Rôle des syndicats

Les syndicats ouvriers représentent les intérêts des travailleurs qui peuvent participer directement à l'un ou l'autre des stades du cycle de vie des produits chimiques. Les ouvriers peuvent subir directement les répercussions d'accidents par produits chimiques et de surexpositions au point de mettre leur vie en péril. Donc, les ouvriers ont un rôle central à jouer dans la gestion des produits chimiques. Les syndicats ouvriers peuvent constituer une importante source d'information pour les travailleurs quant aux moyens de se protéger des risques potentiels dans leur lieu de travail, et ils sont appelés à réagir à la suite d'incidents chimiques, contribuant du même coup à créer une main-d'œuvre bien informée et à respecter les normes professionnelles établies en matière de santé et sécurité.

Rôle des groupes d'intérêt public

Les groupes d'intérêt public couvrent un spectre étendu, depuis – par exemple – les petites organisations communautaires qui se penchent sur les questions touchant leur collectivité jusqu'aux importants groupes de protection de l'environnement ou des consommateurs bien établis et bien dotés en matière de ressources. Leurs points d'entrée dans le domaine de la gestion des produits chimiques sont tout aussi diversifiés. Ils peuvent souvent jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation du public aux risques potentiels des produits chimiques dangereux et dans la diffusion d'information sur la bonne utilisation, gestion, évacuation ou élimination des produits chimiques. De plus, ces groupes représentent souvent les utilisateurs de produits chimiques, y compris ceux qui ont été ou qui peuvent être touchés par les effets néfastes d'une utilisation non judicieuse des produits chimiques.

Rôle des universités et des instituts de recherche

Les écoles et les universités risquent de jouer un rôle important dans l'éducation du grand public sur les produits chimiques et dans le développement des connaissances et des aptitudes dont les futurs gestionnaires et décideurs auront besoin. Par ailleurs, vu qu'ils risquent de pouvoir compter sur certaines capacités techniques (ex. : laboratoires) et sur une expertise connexe, les instituts de recherche et les universités peuvent aider les gouvernements à évaluer les répercussions de certains produits chimiques jugés prioritaires et à analyser les politiques et les mesures proposées pour réduire les risques qui y sont associés.

Forces communes

Tous les détenteurs d'enjeux décrits ci-dessus exercent une certaine influence auprès des politiciens. Cela peut s'avérer très avantageux lorsque les divers intérêts travaillent de concert, mais peut au contraire imposer de réels défis lorsque certains détenteurs d'enjeux choisissent d'œuvrer indépendamment d'un processus multilatéral. Nombre de détenteurs d'enjeux comptent souvent sur des réseaux et des antécédents internationaux qu'ils peuvent « apporter à la table ». Ce recueil d'expertise et d'antécédents peut être utile pour éviter de répéter les mêmes erreurs ou, tout de moins, proposer aux participants d'autres solutions potentielles à des problèmes épineux.

La plupart des gouvernements invitent déjà des détenteurs d'enjeux de l'extérieur à participer aux questions concernant les produits chimiques sur un ou plusieurs niveaux – par exemple, en les invitant à participer aux activités de comités ou d'initiatives et souvent dans le cadre de consultations sur les politiques générales. Assurer l'engagement des détenteurs d'enjeux à une structure plus intégrée continue toutefois d'imposer des défis.

La participation des détenteurs d'enjeux demeure une composante intégrale des efforts déployés pour assurer la gestion intégrée des produits chimiques dans plusieurs pays (voir les exemples de l'Indonésie et de la Slovaquie à la section 1.5). Il est crucial de maintenir un écart entre les organismes représentés par les détenteurs d'enjeux et les organismes de nature purement gouvernementale. Les fonctionnaires forment une partie intégrale du gouvernement et ont des rôles, des responsabilités et une responsabilisation uniques envers le public par l'entremise de leurs ministres respectifs. Ainsi, le mandat et les fonctions d'un organisme représenté par des détenteurs d'enjeux sont habituellement de nature consultative, et les détenteurs d'enjeux doivent ainsi être membres d'organismes différents (tel est le cas de la Slovaquie). Néanmoins, un ministre peut décider d'investir un tel organisme de pouvoirs décisionnels dans certaines circonstances à portée limitée.

Le résultat net de l'intégration de la participation des détenteurs d'enjeux serait d'étendre les discussions sur les produits chimiques à l'ensemble des secteurs sociaux « représentés » à la table. Si un tel réseau fonctionne efficacement, il offrira des avantages évidents en matière de la gestion rationnelle des produits chimiques et de la société en général.

1.7 Élaboration d'une politique nationale sur la gestion des produits chimiques

Certains pays ont jugé utile d'élaborer une politique nationale sur la gestion des produits chimiques – un ensemble de principes et de procédures servant à aborder une panoplie de questions concernant les produits chimiques que tous les ministères sont tenus de respecter.

Une telle politique peut s'avérer un outil obligatoire efficace pour soutenir un programme national intégré et durable. Au minimum, le processus de tenter de trouver un terrain d'entente ou même un consensus parmi les membres du gouvernement et les détenteurs d'enjeux participant à l'élaboration d'une telle politique constitue un exercice qui, en lui-même, peut être bénéfique à la gestion nationale intégrée.

Il est entendu que le processus d'élaboration d'une politique nationale différera d'un pays à l'autre. Ce processus peut être la culmination du processus de profil national, comme ce fut le cas de la Hongrie (voir ci-dessous). Un profil national peut également faire état d'actions prioritaires spécifiques pouvant former la fondation d'une politique. Dans d'autres cas, il peut être logique de définir certaines actions prioritaires par l'intermédiaire d'un processus décisionnel et de capitaliser sur l'élan produit par ces activités pour faire valoir le besoin d'une politique nationale générale auprès des décideurs. Sinon, l'identification des priorités peut être liée à une politique nationale déjà en place, avec une attention particulière aux actions requises pour poursuivre ses objectifs et ses principes. Dans l'un ou l'autre des modèles, l'établissement de priorités peut servir de cadre à une éventuelle politique nationale.

Le profil national servant de catalyseur à une politique nationale : le cas de la Hongrie

La préparation d'un profil national exhaustif par la Hongrie a servi de catalyseur à une politique nationale et à autres questions relatives à la sécurité des substances chimiques. Une liste de recommandations et de principes a été dressée à la suite de l'analyse exhaustive entreprise sur le système de sécurité chimique de l'État de la Hongrie. Parmi les principales recommandations stratégiques, notons :

- le besoin de traiter la sécurité chimique comme un élément stratégique du développement durable;
- la nécessité d'élaborer une politique sur la sécurité chimique;
- le caractère essentiel de la promulgation d'une loi sur la sécurité chimique;
- le besoin d'assurer la coordination nationale de la sécurité chimique par la mise sur pied d'une commission interministérielle;
- le besoin d'élaborer un système d'information pour assurer la sécurité chimique;
- la création d'un système intégré et exhaustif de sécurité chimique fondé sur le principe des priorités, lequel n'est pas un processus unique et fini (les autorités doivent être consolidées et un bureau d'inspection de la sécurité chimique doit être mis en place);
- la tâche de développer la sécurité chimique nécessitant la coopération de la société tout entière, y compris des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux;
- la sécurité chimique devant être considéré un droit civil fondamental;
- la Hongrie doit être assurée de jouer un rôle actif dans le développement de la sécurité chimique régionale de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Certains pays trouveront utile de mettre sur pied un corps consultatif ou un comité autonome chargé de rédiger la politique nationale. La Suède a eu recours à une approche semblable (voir l'annexe D). Nonobstant le processus utilisé pour rédiger la politique nationale, la participation des détenteurs d'enjeux aux principaux stades de discussions et de prises de décisions revêt une grande importance. Une plate-forme nationale de gestion des produits

chimiques ou un mécanisme semblable pourrait soutenir l'élaboration d'une politique nationale. La nature multisectorielle de ce corps fera en sorte que les activités en cours et les prioritaires déjà établies soient prises en compte, puisque des intérêts diversifiés seront représentés. Selon le statut donné à la plate-forme nationale, ceux et celles qui y participent peuvent également jouer un rôle de premier plan pour promouvoir la politique et inciter à agir sur les priorités identifiées, y compris l'obtention du soutien politique et financier nécessaire.

Le contenu d'une politique nationale variera d'un pays à l'autre : ce qui importe est qu'elle dresse un portrait général de la situation dans laquelle le pays souhaite se trouver dans cinq, dix et vingt ans eu égard à son programme de gestion des produits chimiques. Cette politique permettra également d'établir les principaux principes qui devront être promus par les politiques et les activités de gestion des produits chimiques (voir « Principes fondamentaux » ci-dessous). Pour rendre la portée générale de la politique nationale opérationnelle et la traduire en termes réels et quantifiables, il peut s'avérer utile d'inclure des « jalons » précis dans la déclaration de principe. Ces jalons ne sont rien de plus que de simples énoncés sur les objectifs à attendre et les délais consentis pour les atteindre.

Bien que les jalons doivent être réalistes et réalisables, il demeure néanmoins qu'il puisse ne pas être possible de les atteindre tous dans les échéances établies. Il est pourtant utile de fixer de tels objectifs et de telles échéances, car ils constituent des buts clairs vers lesquels les efforts doivent être dirigés et tendre de même que des critères par lesquels quantifier le succès, le progrès ou l'échec.

Principe fondamental :
Principe n° 16, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992
(principe pollueur-payeur)

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Le résumé du profil national de la Hongrie a pris la forme d'un énoncé de politique qui établit les objectifs et les jalons de la gestion des produits chimiques en termes généraux (voir à la page suivante). Dans le cas de l'Indonésie, l'élaboration d'un rapport national à la suite de deux années d'action ciblée sur certains sujets prioritaires a constitué la base d'une résolution nationale sur les principes fondamentaux et les cours d'action future (voir à la page suivante).

Principales résolutions adoptées à la suite d'un atelier portant sur la gestion intégrée des produits chimiques en Indonésie

À la suite de deux années de travail ciblé sur les questions concernant les produits chimiques en Indonésie, une résolution nationale a été rédigée pour établir les principes fondamentaux et les principales actions requis pour améliorer la sécurité des substances chimiques. Ces résolutions principales incluaient les suivantes :

- un appel à toutes les parties concernées – dont les institutions gouvernementales, les organismes de l'État, les associations industrielles et les organismes non gouvernementaux – de participer à part entière aux efforts nationaux et locaux pour assurer la sécurité chimique sur tous les plans;
- un accord établissant un forum national de coordination en attendant la création officielle d'un corps national de coordination chargé d'assurer l'harmonisation et la cohérence de l'ensemble des mesures de gestion des produits chimiques en Indonésie;
- un accord pour revoir dans les meilleurs délais possibles la faisabilité d'élaborer une loi-cadre nationale sur les produits chimiques, laquelle compléterait et complèterait les lois et les règlements déjà en vigueur;
- un appel à toutes les parties concernées sur le plan national et à toutes les organisations internationales et bilatérales pertinentes de participer à une stratégie de mobilisation des ressources pour obtenir le financement supplémentaire requis.

Établissement de liens entre la gestion des produits chimiques et les politiques stratégiques nationales

L'élaboration d'une politique nationale sur les produits chimiques exige habituellement que des liens soient tissés avec d'autres ministères, leurs politiques et d'autres politiques et lois nationales. Les politiques pertinentes dans le cadre des présentes discussions peuvent être regroupées dans l'une de deux grandes catégories :

- d'autres programmes et objectifs de nature écologique (non spécifiques aux produits chimiques), reconnaissant que la gestion des produits chimiques est une composante d'un effort national plus global pour protéger l'environnement et assurer le développement industriel et agricole durable;
- des politiques stratégiques dans les domaines de l'économie et du développement social, qui dans certains cas peuvent ne pas sembler avoir une relation aussi évidente avec les politiques décrites ci-dessus, du moins initialement.

Il importe que ces liens soient tissés à la fois pour atteindre les avantages d'une gestion efficace des produits chimiques (par exemple, en la promouvant comme une question prioritaire au sein du gouvernement) et pour assurer une meilleure intégration des politiques à l'échelle de l'appareil gouvernemental.

Entre autres les politiques et programmes d'environnement et de santé d'envergure nationale pertinent incluent :

- les programmes de prévention et de contrôle de la pollution;
- l'éducation;
- la conservation de la diversité biologique;
- les initiatives de développement durable (ex. : le programme Capacité 21 du PNUD⁸);
- les initiatives d'eau potable, les services de vulgarisation agricole et les programme de santé et sécurité au travail;
- le tourisme durable.

Les politiques stratégiques d'économie et de développement social peuvent inclure entre autres :

- les communications;
- la finance;
- les affaires étrangères (voir ci-dessous);
- le commerce international;
- la justice;
- la planification et le développement;
- les sciences et la technologie;
- les transports.⁹

Parmi les types de questions pouvant être soulevées pour mettre en valeur les liens potentiels figurent les suivants: comment les programmes de gestion des produits chimiques peuvent-ils contribuer aux efforts nationaux de promotion de la prévention de la pollution et de la production moins polluante, surtout auprès des petites et moyennes entreprises (PME)? Quelles répercussions potentielles les décisions prises dans le contexte de la gestion des produits chimiques peuvent-elles avoir sur le commerce régional et international? Quelles répercussions positives une meilleure gestion des produits chimiques pourrait-elle avoir sur l'image internationale, la compétitivité des sociétés et la commercialisation de la production du pays? Comment une meilleure sécurité chimique pourrait-elle rehausser la santé et la qualité de vie des citoyens?

Établissement de liens entre la gestion des produits chimiques et la politique d'affaires étrangères

Les questions de gestion des produits chimiques sont abordées de plus en plus sur le plan international par des négociations de traités, d'ententes régionales et d'autres instruments. La tendance mondiale vers une meilleure intégration économique se réalise par des accords régionaux et internationaux, dont plusieurs sont en lien direct avec les questions écologiques (y compris celles relatives aux produits chimiques). Les pays sont souvent représentés dans le cadre de ces négociations par des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères,

⁸ Capacité 21 est une initiative du PNUD conçue en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et élaborée à la suite de cette conférence. Fonctionnant à l'aide d'un budget modeste, Capacité 21 vise à aider les pays à apporter les changements fondamentaux requis pour leur permettre de mettre en œuvre Action 21 et atteindre un développement durable.

⁹ Voir également la section 1.4.

Principe fondamental : la précaution

Dans le contexte des produits chimiques, le principe de précaution permet de réagir aux problèmes complexes de santé environnementale, au manque d'information et à l'incertitude qui en résulte quant aux relations de cause à effet et à la lenteur des essais et de la prise de décisions par le gouvernement. À sa base, le principe exige la prise de mesures préventives et anticipatoires lorsqu'une activité menace l'environnement, la faune ou la santé humaine, même dans le cas où des relations de cause à effet n'ont pas complètement été établies scientifiquement.

Le principe de précaution origine des énoncés de politique internationales et des ententes ayant force obligatoire qui abordent les grandes préoccupations écologiques avec peu de certitude scientifique. Les principaux accords internationaux à intégrer ce principe sont entre autres :

- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Principe n° 15);
- le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique;
- le Protocole sur la biosécurité de la Convention sur la diversité biologique;
- la Convention mondiale sur les polluants organiques persistants récemment négociée.

Bien qu'aucune définition universellement reconnue ne convienne à toutes les situations, l'acceptation du principe reflète néanmoins un important changement de paradigme dans le domaine du développement écologique de la prise de décisions.
(Adapté du WWF)

parfois en collaboration avec d'autres ministères qui conseillent et dirigent le ministère des Affaires étrangères. Il est recommandé d'établir une communication efficace dans les deux sens entre les principaux ministères de sorte à exprimer de façon cohérente et non équivoque les positions nationales sur les questions des produits chimiques dans le cadre de forums internationaux. L'engagement envers des objectifs de gestion des produits chimiques établis sur le plan international doit être précédé d'une planification soigneuse et d'un accord pour obtenir les ressources et l'engagement nécessaires à la mise en œuvre de telles ententes sur le plan national. L'élaboration d'une politique nationale peut s'avérer un outil pour assurer la cohérence. Si les pays s'engagent sur le plan international sans prendre des engagements nationaux parallèles, ils risquent de miner les instruments internationaux, voire de les rendre totalement inefficaces.

Principe fondamental : le principe du droit à l'information

Pour transmettre aux collectivités et au grand public de l'information sur les produits chimiques, certains gouvernements ont promu au cours des dernières années le principe du droit à l'information, lequel a également été appuyé par Action 21. Le principe du droit à l'information établit le droit des citoyens à certains renseignements sur les produits chimiques, généralement ceux relatifs à la libération de produits chimiques dans l'environnement, posant ainsi un certain risque à la santé humaine. La promotion du principe du droit à l'information dans les pays en développement et en voie d'industrialisation dans le cadre d'une politique nationale sur les produits chimiques peut s'avérer un outil efficace pour assurer la gestion intégrée des produits chimiques.

1.8 Assurance de l'intérêt et de l'engagement des décideurs

Un nombre diversifié de décideurs nationaux participent habituellement aux décisions politiques et budgétaires concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des ministères tels que ceux de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie et du Travail de même que ceux des Finances, de la Planification et des Affaires étrangères. L'engagement et l'appui de ces décideurs seront nécessaires pour assurer que les questions relatives à la gestion des produits chimiques seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration d'autres politiques et programmes qui, bien qu'ils ne soient pas directement pertinents, auront en fin de compte des répercussions sur la gestion des produits chimiques (ex. : politiques économiques, politiques sur le commerce et l'agriculture). Il importe également de stimuler l'appui et l'engagement des décideurs non gouvernementaux tels que les chefs d'entreprise, les défenseurs des droits de l'environnement et les dirigeants communautaires.

La gestion des produits chimiques en elle-même figure rarement parmi les principales priorités des décideurs supérieurs qui se penchent habituellement plutôt sur d'autres objectifs économiques et sociaux ou développementaux tels que le développement industriel, la production agricole et la protection de la santé publique et dont les décisions sont influencées par des forces motrices telles que la mondialisation du commerce, l'économie et les engagements de principe internationaux et régionaux. Toutefois, il existe de véritables liens entre ces préoccupations et les objectifs de la gestion des produits chimiques. La clé pour assurer l'appui parmi les décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux réside donc dans la mise en valeur de ces liens et des répercussions que les questions relatives à la gestion des produits chimiques peuvent avoir sur ces liens. Par exemple, il peut être démontré que la gestion des produits chimiques exerce une influence sur le commerce lorsqu'on considère que les efforts pour assurer un marché continu pour les produits agricoles d'exportation d'un pays dépendent de la capacité de ce pays à respecter les limites imposées sur les résidus de pesticides par ses principaux partenaires commerciaux. D'autres arguments convaincants auprès des décideurs consistent à invoquer les coûts associés avec la remise d'activités de prévention et de contrôle en ce qui concerne les produits chimiques. Il suffit de citer des exemples tels que les grands accidents et désastres par les produits chimiques qui nuisent à la santé humaine et à l'environnement.

Parmi les moyens que les pays voudront peut-être évaluer pour sensibiliser les décideurs et s'assurer de leur soutien figurent les suivantes :¹⁰

- recours aux médias d'information;
- organisation d'événements publicitaires;
- organisation d'une journée nationale de la sécurité des substances chimiques;
- obtention de l'engagement et de la participation d'un ou de plusieurs grands leaders (ex. : chercheurs renommés, politiciens, chefs d'entreprise) qui sauront convaincre leurs pairs à se joindre à eux;
- recours au contexte de la politique internationale pour porter l'attention politique nationale sur les questions relatives à la gestion des produits chimiques (ex. : accords internationaux, engagements en vertu d'Action 21).

¹⁰ Voir également la section 2.4.

PARTIE 2 : ÉLABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL INTÉGRÉ : COURS D'ACTION PROPOSÉS

Cette partie du document résume un éventail d'activités et met de l'avant des suggestions pratiques (c'est-à-dire réalistes et pouvant être mises en œuvre) pour prendre des cours d'action réels visant à élaborer et à soutenir un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Chacune des principales sections de la présente partie se termine par une liste de vérification de points importants. Lorsqu'ils sont pris ensemble, ces points constituent la base d'un plan de travail pour les pays qui souhaitent donner suite à certaines ou à toutes les suggestions.

2.1 Préparation d'un profil national

Introduction

Une bonne compréhension de la situation qui règne dans un pays quant à sa gestion des produits chimiques est fondamentale à tout effort déployé pour mieux coordonner et intégrer les activités relatives aux produits chimiques. Toutefois, des discussions tenues au début des années 1990 dans le cadre de divers forums ont laissé entendre que seuls quelques pays avaient préparé un document faisant autorité qui dressait un portrait d'ensemble des activités de gestion des produits chimiques du pays et qui avait été rédigé avec la collaboration de tous les ministères concernés ainsi que des parties non gouvernementales.

À la lumière de ces discussions, le FISC – dans le cadre de sa première rencontre à Stockholm en avril 1994 – a recommandé que « les profils nationaux, servant à indiquer les capacités actuelles de gestion des produits chimiques de même que les points précis à améliorer, soient élaborés le plus tôt possible et d'ici 1997 au plus tard » (traduction libre). Au Forum II (février 1997, Ottawa), le FISC a réitéré cette recommandation et incité les pays à « préparer et continuellement mettre à jour le profil national – à partir du document d'orientation préparé par UNITAR/IOMC, conjointement avec toutes les parties concernées – et à utiliser les conclusions tirées de ces évaluations pour définir les priorités devant être abordées par les programmes nationaux d'action pour le renforcement de la gestion des produits chimiques » (traduction libre). Le Forum III (octobre 2000, Salvador, Brésil) a réitéré une fois de plus l'appui des profils nationaux, l'objectif étant qu'une majorité de pays rédigent un profil national après avoir consulté leurs détenteurs d'enjeux et ce, d'ici 2002.

Qu'est-ce un profil national?

Un profil national de gestion des produits chimiques fournit un aperçu détaillé et une évaluation de l'infrastructure administrative, institutionnelle, légale et technique d'un pays en ce qui a trait à sa gestion des produits chimiques.¹¹ Il contient des informations sur entre autres la fabrication, l'importation, l'exportation et l'utilisation de produits chimiques, les outils juridiques et les mécanismes non obligatoires, les ministères, organismes et autres institutions participant à la gestion des produits chimiques, les activités pertinentes au sein de l'industrie, les groupes d'intérêt public et le secteur de recherches, les commissions

¹¹ Tel que défini dans le document d'orientation préparé par UNITAR/IOMC qui s'intitule Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques.

interministérielles et les mécanismes de coordination, l'accès aux données et leur utilisation, l'infrastructure technique et les réseaux internationaux.

S'il est bien préparé, un profil national :

- fournit des renseignements pratiques sur les programmes et les activités de gestion des produits chimiques en cours dans le pays en question;
- contribue à la mise en place d'un processus propice aux échanges d'information et au dialogue entre les ministères gouvernementaux concernés par la gestion rationnelle des produits chimiques et aide les ministères à tirer des leçons de l'expérience des autres dans le but de rehausser la coopération interministérielle;
- facilite les échanges d'information et le dialogue entre le gouvernement et les parties non gouvernementales telles que l'industrie, les syndicats et les divers organismes d'intérêt public;
- facilite les échanges d'information sur le plan international en ce qui a trait à la gestion des produits chimiques dans les pays et à leur expérience en cette matière;
- établit la marque à partir de laquelle le progrès, ou le manque de progrès, peut être quantifié;
- mène à la production d'un document faisant autorité et pouvant servir de point de départ à des efforts supplémentaires pour renforcer un programme national intégré en y faisant participer toutes les parties concernées.

En date de janvier 2001, quelque 75 pays – y compris des pays en développement, des pays avec économie en transition et des pays ayant déjà des mécanismes avancés de gestion des produits chimiques en place – avaient préparé ou étaient en voie de préparer leur profil national.

Principes à respecter dans la préparation d'un profil national

Conformément à l'esprit du programme Action 21, les pays doivent suivre les principes généraux suivants dans la préparation de leur profil national :

- Un profil national doit être préparé à l'échelle nationale en ayant recours à un processus auquel participent tous les ministères et les autres organismes gouvernementaux concernés de même que toute autre organisation nationale intéressée (« par les pays pour les pays »).
- Un profil national doit permettre une meilleure coordination au sein des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées ainsi qu'entre elles.
- Un profil national doit servir de base à une affectation rentable des ressources, en fournissant des renseignements sur les ressources disponibles pour la gestion des produits chimiques – y compris les ressources financières ainsi que les aptitudes et capacités humaines – de même qu'établir les ressources requises pour entreprendre les cours d'action jugés prioritaires.
- Un profil national doit servir de tremplin à un processus permettant au pays en question de déceler tout écart dans ses infrastructures légale, institutionnelle, administrative et technique relative à la gestion et la sécurité des produits chimiques.
- Un profil national doit être un document « vivant » faisant l'objet d'une révision périodique et mis à jour, le cas échéant, de façon à demeurer un document national faisant autorité.

Recours au profil national comme point de départ à une analyse

Plusieurs pays ayant préparé leur profil national ont trouvé qu'il peut servir d'un bon point de départ à une initiative nationale visant à renforcer l'infrastructure et les capacités connexes de gestion des produits chimiques. Le profil national présente un instantané de la situation actuelle qui règne dans le pays et décrit en détails les problèmes existants, les programmes déjà en place, les organismes et les dirigeants responsables de même que les activités en cours.

Le profil national peut laisser voir des lacunes et des écarts potentiels dans le programme national de gestion des produits chimiques en place, y compris des secteurs ou des sujets pouvant requérir une attention prioritaire. Par exemple, les profils nationaux préparés par les pays ont permis de déceler des problèmes tels que :

- la coordination inadéquate au sein des ministères concernés ou entre ceux-ci;
- le manque d'accès aux informations et de leur échange parmi les parties responsables de la gestion des produits chimiques;
- l'incapacité des politiques sectorielles en place de couvrir tous les stades du cycle de vie des produits chimiques;
- le besoin d'une meilleure mise en application des lois existantes;
- les failles dans l'infrastructure technique (ex. : manque de capacités d'analyse).

Ainsi, la préparation et la révision d'un profil national peuvent constituer un point de départ parmi plusieurs autres qui permettront de renforcer certains aspects de l'infrastructure mise en place pour assurer la gestion des produits chimiques.

Recours au profil national comme point de départ à la coordination et la collaboration

La préparation du profil national constitue souvent la première occasion qu'ont les diverses parties concernées et intéressées au sein et à l'extérieur de l'appareil gouvernemental de travailler ensemble sur un dossier commun. Puisqu'il sert d'outil pour déceler les défis et les occasions existants et qu'il rassemble un bon nombre des principaux intervenants, le processus de préparation du profil national peut servir de base à des activités de suivi ou, du moins, ouvrir la voie à un dialogue stratégique. Dans certains cas, les pays ont organisé un atelier pour définir les priorités nationales (voir la section 2.3) ou un autre genre de forum national au cours duquel les résultats du profil national ont fait l'objet de discussions et les priorités d'action ont été définies et convenues.

Liste de vérification

- Faire participer tous les ministères et toutes les autres institutions gouvernementales concernées, de même que d'autres organisations nationales intéressées, à la préparation d'un profil national.
- Le profil national doit être revu périodiquement et mis à jour, le cas échéant.

2.2 Échange d'informations sur les initiatives et les activités pertinentes

Plusieurs pays ont appris une importante leçon pendant qu'ils préparaient leur profil national, à savoir le manque de connaissances sur les activités des ministères qui se dédoublaient et se rapportaient directement aux activités d'autres ministères et ce, en raison d'une communication interministérielle inadéquate. Une des principales réalisations concrètes de tout programme national durable et intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques est l'élaboration et l'utilisation continue de mécanismes d'échange d'informations sur les initiatives et les activités pertinentes entre les différents ministères et détenteurs d'enjeux.

Bien que l'échange d'informations ne puisse mettre fin au chevauchement de mandats, un tel échange peut constituer une plate-forme propice à un travail conjoint coordonné. Par exemple, il est possible qu'un ministère tel que le ministère de l'Agriculture encourage l'utilisation d'un pesticide donné parce qu'il est efficace contre les insectes. Toutefois, le ministère de l'Environnement de ce même gouvernement pourrait avoir démontré que ce même pesticide nuit à la diversité biologique de certains écosystèmes fragiles situés en bordure des zones où le pesticide est utilisé. De plus, le ministère de la Santé pourrait s'interroger sur les effets possibles de ce pesticide sur la santé humaine. Le partage de ces informations entre les ministères pourrait pousser le ministère de l'Agriculture à remettre en cause sa décision d'approuver le pesticide en cause et servir de catalyseur à la recherche de pesticides de rechange moins nuisibles. Sans un échange d'informations efficace, le pesticide aurait pu continuer d'être utilisé jusqu'à la découverte d'importants dommages irréversibles à la biodiversité ou la santé humaine. En poussant cet exemple hypothétique un peu plus loin, les trois ministères en cause pourraient ensuite se définir une position commune menant à l'adoption d'une décision de bannir ledit pesticide et de le remplacer par d'autres produits moins nocifs. Cette position pourrait ensuite être mise de l'avant sur le plan international à la prochaine occasion offerte, possiblement à titre de produit chimique d'intérêt potentiel à être ajouté à la procédure d'information et de consentement préalables de la Convention de Rotterdam.

L'échange d'informations sous-entend donc le partage de renseignements sur les activités telles que des discussions d'orientation, des résultats de recherche et des décisions au sein d'un ministère ainsi que d'information pertinente puisée de la scène internationale (ex. : d'autres pays ou d'autres organisations internationales) ou des détenteurs d'enjeux (ex. : l'industrie et les organismes d'intérêt public).

Mécanismes propices à l'échange d'informations

Les mécanismes propices à l'échange d'informations sur les questions relatives aux produits chimiques pouvant être abordées par un pays donné sont de natures diverses. Ils incluent entre autres :

- des réunions périodiques de mise à jour (niveaux moyen à élevé) selon les sujets parmi les ministères dont les mandats et les responsabilités se croisent;
- la diffusion plus étendue de correspondance et de décisions officielles en ce qui a trait aux produits chimiques;
- des moyens techniques tels qu'un site Web commun consacré aux produits chimiques, un site intranet interne ou un gestionnaire de liste de diffusion de messages électroniques (« listserve »);

- des exemplaires imprimés (bulletin de liaison ou d'information ou autre) faisant état d'un résumé des activités;
- des ateliers interministériels périodiques conjoints avec les détenteurs d'enjeux, sur des sujets d'intérêt commun.

L'échange d'informations coordonné et efficace est essentiel aux pays qui souhaitent entreprendre efficacement les activités supplémentaires décrites ci-dessous.

Liste de vérification

- Évaluer et tester des outils d'échange d'informations et les intégrer au déroulement des affaires courantes des ministères.

2.3 Établissement et coordination de priorités

Une autre activité importante que les pays voulant se doter d'un programme national intégré doivent évaluer est l'établissement et la coordination des priorités. Les activités d'échange d'informations entreprises dans le cadre du processus de préparation du profil national de nombre de pays ont souvent mené à un exercice d'établissement des priorités, du moins à un stade préliminaire. Ces processus d'établissement des priorités ont souvent été facilités par la mise sur pied d'une plate-forme nationale de coordination.

Une *priorité* consiste en un aspect auquel une attention prioritaire (ou supérieure) est accordée. L'action d'*établir les priorités* consiste à classer en ordre d'importance. En appliquant ces définitions au présent contexte, une priorité devient un sujet ou un secteur dont les niveaux d'intérêt (ex. : en raison de son caractère important ou urgent) et de soutien (ex. : les organisations et les particuliers sont prêts à y consacrer temps et ressources) sont suffisamment élevés pour justifier la prise d'une décision d'aller de l'avant. Il est possible que d'autres sujets soient jugés importants, mais ils ne sont pas prioritaires s'ils n'ont pas encore fait l'objet d'un engagement de passer à l'action. Il est important de s'en rappeler au moment d'établir les priorités; autrement, on risque de se trouver aux prises avec une liste de priorités contenant des sujets ou des secteurs sans que quiconque ne soit prêt à s'y engager. Il en résultera inévitablement une situation où aucune action n'est prise, ce qui à son tour pourra décourager les parties concernées, voire mettre en péril la viabilité de l'initiative dans son ensemble. Il est important de reconnaître les priorités qui existent sur les différents plans – au sein des ministères, au sein des groupes intéressés – de même que les priorités nationales relatives aux affaires étrangères.

Bien que de nombreuses activités puissent être entreprises pour renforcer un programme national intégré, il ne sera jamais possible de les aborder toutes en même temps. Ainsi, l'établissement de priorités constitue une étape importante du processus de planification. Un processus d'établissement des priorités peut être entrepris, qu'un pays ait officiellement élaboré une politique nationale ou non. Toutefois, dans le cas où une telle politique a été convenue, elle doit servir de cadre à l'établissement des priorités d'action spécifiques. Dans le cas où une politique nationale n'existe pas encore, le processus d'établissement des priorités revêtira encore plus d'importance, car il définira la direction et l'objet des efforts déployés par un pays au cours des mois et des années qui suivront pour renforcer ses capacités et ses programmes de gestion des produits chimiques. De plus, un tel processus

permettra de renforcer les mécanismes d'échange d'informations au sein de l'appareil gouvernemental – une composante fondamentale de tout programme intégré de gestion des produits chimiques. Dans nombre de cas, l'élaboration d'une politique nationale et l'établissement de priorités bien précises pourront être entreprises dans le cadre de ce même processus.

Points d'entrée à l'établissement de priorités

L'expérience acquise dans le cadre d'une quinzaine d'ateliers nationaux sur l'établissement de priorités organisés par des pays partout dans le monde en collaboration avec l'UNITAR révèle certaines tendances qui laissent voir comment ces pays ont choisi d'entreprendre des actions nationales concernant certains aspects de leur gestion des produits chimiques. De plus, le Sondage sur les profils nationaux publié conjointement par le FISC et l'UNITAR en 1997 fournit une liste indicative des sujets ayant fait ou qui feraient l'objet d'action nationale par ces pays. Ces expériences indiquent que des plans d'action sont parfois élaborés pour des secteurs relativement « étroits » ou « horizontaux » (ex. : l'élaboration d'un mécanisme devant servir à l'échange d'informations parmi les ministères et les autres parties intéressées sur le plan national. Dans les autres cas, le point d'entrée d'une action nationale peut être la mise en œuvre complète d'une convention internationale telle que la Convention sur les POP ou la Convention n° 170 de l'OIT qui aborde la question de la sécurité des substances chimiques dans les lieux de travail. Une telle approche exhaustive peut requérir la nécessité de diviser l'objet de la convention respective en des « sous-plans d'action » plus faciles à gérer. Dans le cas des polluants organiques persistants (POPs), par exemple, il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer une série de plans d'action indépendants couvrant les différentes catégories de POPs dont les produits inutiles non désirés et les produits chimiques industriels respectivement, le tout chapeauté par un plan d'action national sur les POPs.

Les sections suivantes tenteront de regrouper les divers points d'entrée de manière à illustrer la panoplie de choix s'offrant aux pays. À la lecture des quatre prochaines sections, il importe de garder en tête que ces quatre groupes ne s'excluent pas mutuellement. De plus, les limites de chaque groupe ne sont pas toujours clairement dressées. La classification présentée ci-dessous ne doit servir qu'à titre indicatif des différents moyens pris par les pays dans le passé pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Elle pourra également contribuer à l'identification, l'établissement et la mise en œuvre d'aspects prioritaires d'une gestion intégrée des produits chimiques.

Prise d'action à l'égard d'un produit chimique d'intérêt prioritaire donné

Dans plusieurs pays, des produits chimiques isolés ou des groupes de produits chimiques – « les produits chimiques d'intérêt prioritaire » – sont visés par un plan d'action national, surtout en ce qui a trait à la réduction des risques ou aux activités d'élimination des risques. Par exemple, lorsqu'elle a établi ses priorités nationales en 1997, la Slovénie a ciblé l'amiante parmi d'autres comme constituant un produit chimique nécessitant une action immédiate pour réduire les risques qui y étaient associés. De la même façon, un pays adhérent à la Convention de Rotterdam pourrait statuer que les décisions nationales d'importations doivent s'appliquer aux substances définies dans la procédure d'information et de consentement préalables (ICP) ou que des mesures doivent être prises eu égard à un produit chimique donné qui nuit à l'environnement dans des conditions d'utilisation locales. D'autres points d'entrée spécifiques aux produits chimiques incluent les POP et d'autres substances toxiques persistantes, l'amiante (un isolant dont le commerce est contesté dans l'arène internationale

pour des raisons de santé), le plomb (encore utilisé par certains pays dans la production d'essence et d'autres produits), l'arsenic et le mercure.

L'expérience acquise jusqu'à maintenant tend à indiquer que les pays dont le programme de gestion des produits chimiques manque de vigueur, en raison d'une infrastructure inadéquate, sont confrontés à de grands défis lorsqu'ils tentent de prendre action à l'égard d'un produit chimique ou d'un groupe de produits chimiques donné. Par exemple, un pays qui ne se serait pas doté d'une loi fondamentale sur les produits chimiques ne serait pas en mesure d'agir adéquatement ou efficacement sur le plan juridique pour restreindre ou bannir l'utilisation d'un produit chimique donné sans d'abord élaborer et promulguer une loi fondamentale (et à portée plus étendue) sur les produits chimiques. Pour de telles raisons, plusieurs pays en développement préfèrent d'abord jeter les bases d'un système national de gestion des produits chimiques tel qu'expliqué dans le domaine d'activité E du chapitre 19 d'Action 21 (voir ci-dessous).

Prise d'action pour renforcer les composantes fondamentales d'une infrastructure nationale de gestion des produits chimiques

Dans le cas de pays où la gestion des produits chimiques n'est pas à un stade avancé, l'élaboration d'une infrastructure de base pour assurer cette gestion sera probablement un objectif prioritaire. Cela s'observe dans les types de priorités établies par plusieurs pays en développement dans le cadre des ateliers qu'ils organisent pour établir leurs priorités nationales. Ces actions prioritaires sont souvent celles décrites dans le *domaine d'activité E* du chapitre 19 comme les « éléments essentiels d'une bonne gestion nationale des produits chimiques », parmi lesquels figurent :

- une législation adéquate;
- la collecte et la diffusion des informations;
- la possibilité d'évaluer, d'interpréter et de communiquer les risques;
- la définition d'une politique de gestion des risques, y compris l'évaluation de produits chimiques de rechange plus sécuritaires et de produits non chimiques;
- les moyens de mettre en œuvre et d'appliquer les lois;
- la capacité d'assainir les zones contaminées et de soigner les personnes intoxiquées;
- les programmes d'éducation, de sensibilisation et de formation;
- la capacité de réagir en cas d'urgence.

Toutefois, l'intérêt de prendre des actions nationales dans l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus ne se limitera pas uniquement aux pays qui ne se sont pas encore dotés d'une infrastructure pour la gestion des produits chimiques. Souvent, des pays dont l'infrastructure est relativement élaborée se rendront compte, par exemple au moment de préparer leur profil national, que certains secteurs susmentionnés doivent être abordés en raison d'un chevauchement des activités de certains de leurs ministères. Cela est souvent le cas dans les affaires législatives où, en raison des approches sectorielles employées dans le passé, la législation existante couvrant des stades bien précis du cycle de vie des produits chimiques peut mener à des doublons ou des chevauchements, tandis que d'autres stades du cycle de vie ne font l'objet d'aucune loi. Le point d'entrée de la prise d'action demeurerait donc

une « législation adéquate », mais l'accent serait mis sur l'harmonisation et la rationalisation des lois et des règlements déjà en place, plutôt que sur l'élaboration de nouvelles lois.¹²

Prise d'action à l'égard d'un instrument ou d'un secteur donné de la gestion des produits chimiques

Un troisième « point d'entrée » utilisé par plusieurs pays aborde une gamme d'instruments ou de secteurs bien précis de la gestion des produits chimiques, dont la raison d'être est précise et revêt une importance. Ils peuvent être considérés des éléments constitutifs fondamentaux d'un programme national intégré, mais dans un sens plus étroit et spécialisé que les grands secteurs dont mention est faite dans le domaine d'activité E du chapitre 19.

Parmi les exemples d'instruments spécifiques – dont tous doivent être bien planifiés et évalués avant d'être mis en œuvre, nous comptons :

- les programmes d'homologation des pesticides;
- les inventaires des produits chimiques en utilisation;
- une loi-cadre nationale sur les produits chimiques;
- les inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes (IETMP).

Les secteurs de la gestion des produits chimiques sont étroitement liés au concept d'instrument présenté ci-dessus et régissent l'action nationale dans des secteurs tels que :

- la prévention et le contrôle de l'intoxication par des pesticides;
- la capacité d'intervenir et de réagir en cas d'accident;
- la classification et l'étiquetage.

Dans le cas de plusieurs instruments et secteurs de la gestion des produits chimiques mentionnés, il existe une véritable mine d'expérience de pays ayant déjà expérimenté avec ces approches. Dans certains secteurs tels que l'homologation des pesticides et les IETMP, les organisations internationales offrent un niveau d'expertise non négligeable.

Prise d'action pour mettre en œuvre un accord international donné

Le niveau croissant d'inquiétude associé avec les produits chimiques a mené à une multiplication du nombre d'accords internationaux sur les produits chimiques (ex. : le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, diverses conventions sur la sécurité des substances chimiques dans les lieux de travail, la récente Convention de Rotterdam établissant la procédure d'information et de consentement préalable (ICP) à l'égard de certains produits chimiques et pesticides dangereux dans le commerce international et les négociations ayant récemment abouti à un Instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à l'égard de certains polluants organiques persistants (POPs), voir aussi la section 1.3 et l'annexe A). Bien que certaines conventions demeurent plutôt vagues en ce qui a trait aux

¹² En 1998, le PISC et l'UNITAR ont publié un document d'orientation intitulé *Éléments clés d'un programme national pour la gestion et la sécurité des produits chimiques*. Ce document propose un cadre pour une approche intersectorielle complète à la gestion des produits chimiques. Il sert de ressource aux pays dans leurs efforts d'établir, de mettre à jour ou de mettre en œuvre des programmes et des politiques nationaux relatifs à la gestion des produits chimiques.

mesures de mise en œuvre devant être prises dans les pays participants, d'autres telles que la Convention sur les POPs exigent en termes explicites l'élaboration de plans d'action (PA), appelés des dispositions nationales de mise en œuvre dans l'Article E de la Convention POPs.

Surtout, mais non exclusivement, dans le cas d'accords exigeant l'élaboration de PA, les pays se rendront probablement vite compte que certaines questions relatives à la mise en œuvre de conventions se rapportent étroitement à des aspects plus généraux de la gestion des produits chimiques tels que présentés ci-dessus (ex. : l'élaboration d'un cadre législatif rationnel ou la mise sur pied d'un système d'échange des informations). Donc, bien qu'il soit important sur le plan politique de mettre l'accent et de se « concentrer » sur la mise en œuvre d'un accord donné, c'est en bout de ligne la mise en place d'une infrastructure centrale de gestion des produits chimiques et la mise en œuvre d'instruments et de programmes spécifiques qui permettront à un pays de se conformer aux contraintes internationales imposées en vertu des divers accords. Trouver l'équilibre parfait entre les deux demeure un des principaux défis à relever et établira le choix des points d'entrée.

Organisation du processus d'établissement des priorités

Reconnaître les priorités sectorielles existantes

Il est important de tenir compte du travail en cours effectué par les parties concernées lorsque vient le temps d'établir les priorités. Il n'est toutefois pas absolument nécessaire d'établir de nouvelles priorités d'action ou de nouveaux secteurs de travail : un engagement réitéré et renouvelé envers le travail en cours s'avère souvent une façon pragmatique d'aller de l'avant. En effet, l'omission de tenir compte du travail en cours au moment d'établir les priorités peut nuire à l'intérêt et à l'engagement de ceux et celles qui participent aux projets déjà amorcés.

Évaluer le cadre de gestion des produits chimiques déjà en place d'une perspective du cycle de vie

Une autre approche utile consiste à évaluer comment les produits chimiques sont gérés à chaque stade de leur cycle de vie (voir également le diagramme à la section 1.2). Un tel exercice peut aider à déceler des écarts, des faiblesses ou des incohérences possibles qui devront être abordés. Pour élaborer un programme national plus intégré, faut-il s'assurer non seulement de la gestion adéquate de tous les stades du cycle de vie mais aussi de la coordination et de la cohérence des activités entreprises par les diverses parties responsables de la gestion rationnelle des produits chimiques aux divers stades de leur cycle de vie. Ainsi, l'évaluation de la situation existante de la perspective du cycle de vie peut servir à élucider d'importantes possibilités d'amélioration, dont celles pouvant bénéficier d'une approche multisectorielle à la résolution de problèmes.

Établir des priorités dans le cadre d'un atelier national d'établissement des priorités

Le fait d'avoir recours à des activités décentralisées qui contribuent à la gestion des produits chimiques pour définir les priorités à aborder et le fait de définir la structure qui permettra de faciliter les communications et les actions relativement à ces principales préoccupations peuvent s'avérer les deux principaux objectifs d'un atelier national d'établissement des priorités. Ils peuvent servir d'éléments dans la planification d'un programme national intégré (souvent une fois que le profil national a été préparé). Une participation étendue parmi toutes les parties intéressées et concernées est cruciale pour assurer le succès de tout atelier de ce

genre. Les participants à l'atelier doivent être investis de suffisamment d'autorité pour s'engager efficacement dans l'établissement des priorités et la prise de décisions tout en servant de catalyseurs au sein de leur organisation respective.

Un profil national, s'il est disponible, servira d'un important repère aidant à déceler les secteurs de la gestion des produits chimiques requérant un plan d'action et à établir des priorités parmi ceux-ci. La consultation des diverses parties intéressées et concernées participant à l'atelier aidera également à déceler les secteurs devant être traités en priorité. Pour rendre le processus d'établissement des priorités plus efficace, il est important d'opter pour un format d'atelier convenable. Le document préparé par UNITAR/IOMC et intitulé *De l'organisation d'un atelier national sur la gestion et la sécurité des produits chimiques : document d'orientation* fournit des renseignements supplémentaires de même que des recommandations.

Parmi les principaux résultats de l'organisation d'un atelier national d'établissement des priorités¹³, notons :

- une liste des sujets prioritaires en ce qui a trait à la gestion des produits chimiques;
- une liste de membres provenant des principaux détenteurs d'enjeux et ministères;
- un plan de travail et un échéancier établissant les délais de planification et de mise en œuvre;
- l'élaboration d'une méthode organisationnelle de procédures d'exploitation d'un profil national ou d'une structure semblable;
- des modalités assurant un suivi continu, y compris par exemple la date et le lieu proposés pour la prochaine réunion de l'organisme chargé des activités de suivi.

Maintenir les priorités à un nombre réaliste

En règle générale, l'établissement de priorités sous-entend l'identification d'une gamme étendue d'options en fonction de la participation des détenteurs d'enjeux et des ministères. Cette liste initiale est par la suite restreinte, et les priorités sont établies en fonction de critères convenus. Il faut décider des actions immédiates à prendre en ce qui concerne le choix et le nombre d'éléments qui se trouvent en tête de liste. Cette dernière étape varie habituellement en fonction des ressources humaines et financières disponibles. Les sujets pour lesquels il manque actuellement de ressources ne sont pas nécessairement oubliés, mais plutôt mis de côté pour être traités plus tard.

Une des clés de ce processus consiste à établir les critères qui serviront à différencier ce qui est prioritaire de ce qui ne l'est pas. Par exemple, certains critères pouvant être invoqués sont les suivants :

- Faisabilité – Le problème ou le sujet peut-il être abordé efficacement, à la lumière des capacités et des ressources facilement accessibles?
- Échéances – Les bénéfices et résultats peuvent-ils être obtenus dans un délai raisonnable? Il peut y avoir de bonnes raisons de sélectionner quelques dossiers qui ont le potentiel d'être réglés rapidement.
- Répercussions possibles – Le fait d'aborder le problème ou le sujet en question aura-t-il d'importantes répercussions positives?

¹³ Voir également l'annexe D.

- Engagement des détenteurs d'enjeux – Les détenteurs d'enjeux, surtout ceux dont la coopération et les efforts seront nécessaires, sont-ils suffisamment intéressés et engagés pour que la démarche aboutisse?
- Appui potentiel – Si le sujet en cause risque de requérir l'appui et l'expertise de ressources externes, existe-t-il des organisations internationales ou d'autres tierces parties qui sont prêtes à fournir l'orientation et l'aide nécessaires?
- Évaluation – Sera-t-il possible de suivre ou de quantifier le progrès réalisé pendant que le problème ou le sujet est traité?

L'établissement des critères qui serviront à la prise de décisions et la mise en application de ces critères à l'endroit des diverses options mises sur la table doivent être entrepris de façon entièrement transparente, en invitant les parties intéressées et concernées à y participer. Une fois que le choix des critères a été convenu, les diverses options peuvent être comparées entre elles, puis les meilleures sont choisies. Cela peut souvent exiger l'apport de renseignements supplémentaires; ainsi est-il important de pouvoir compter sur la participation de ceux et celles qui travaillent dans les secteurs concernés et qui ont une connaissance directe des circonstances, des contraintes existantes, etc. Dans certains cas, l'information requise pour répondre aux questions soulevées par les critères (ex. : Quelles implications ce sujet peut-il avoir sur les ressources?) sera manquante ou difficile à trouver. Le cas échéant, il importera avant tout de pouvoir compter sur l'expertise des principaux ministères et organismes participant à la gestion des produits chimiques et d'autres parties participant au processus d'établissement des priorités.

Une fois que les priorités ont été établies, il est important de les transmettre à toutes les parties intéressées et concernées. Cela peut contribuer à stimuler l'intérêt et l'appui de ceux et celles dont la participation peut être requise pour traiter les sujets et les questions en cause. La partie 3 fait état de certaines suggestions sur comment élaborer des plans d'action coordonnés pour traiter les sujets jugés prioritaires.

Liste de vérification

- Reconnaître les priorités sectorielles existantes.
- Revoir les accords internationaux et les recommandations de principe ainsi que les obligations nationales s'y rapportant.
- Analyser le cadre existant de la gestion des produits chimiques d'une perspective du cycle de vie
- Organiser un atelier national d'établissement des priorités.
- Définir les critères qui serviront à établir les priorités.

2.4 Diffusion et communication

Assurer l'appui et la compréhension des groupes pertinents et du grand public est d'une importance cruciale au succès et à la durabilité d'un programme national intégré. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de diffusion contribueront à maintenir les niveaux nécessaires d'intérêt et d'appui. Une telle stratégie vise d'abord et avant tout à informer les parties intéressées des grands développements et des principales réalisations du programme national intégré et à permettre aux détenteurs d'enjeux de participer au processus à mesure qu'il progresse. Une stratégie de communication et de diffusion mènera probablement à des activités sur divers plans. Par exemple, des efforts pourront être déployés pour diffuser des renseignements au grand public sur les objectifs et les initiatives de gestion des produits chimiques et à certains détenteurs d'enjeux (ex. : l'industrie, les travailleurs) sur le progrès réalisé dans certains dossiers qui les touchent directement, ou encore à la collectivité internationale sur des initiatives et des réalisations relativement au renforcement des capacités nationales.

De nombreux instruments et de nombreuses approches peuvent être utilisés pour communiquer et diffuser de l'information : chaque pays devra trouver les approches qui répondent le plus adéquatement à ses propres besoins. Par exemple, un comité multisectoriel ou tout autre organisme actif pourra décider d'acheminer des lettres périodiquement ou d'organiser des réunions avec certains groupes clés dans le but de les informer du progrès réalisé et de les inciter à maintenir leur participation et leur appui. De telles activités seront probablement étroitement liées aux efforts déployés pour mobiliser les ressources nécessaires. D'autres moyens de diffusion peuvent inclure de brefs mises à jour sur les dossiers par l'entremise de publications pertinentes (ex. : bulletins de liaison d'associations professionnelles, d'organisations industrielles ou de regroupements de travailleurs) et le recours aux médias d'information (ex. : journaux, radio, télévision) pour sensibiliser le grand public. Pour attirer l'attention des médias, il peut s'avérer très efficace d'obtenir des déclarations de hauts dirigeants pour rendre publique le progrès vers l'atteinte de jalons bien précis (ex. : réduction des importations illicites, amélioration de la sécurité des travailleurs).

En plus des activités de diffusion continues, les participants à ces efforts pourront également vouloir songer à des moyens plus officiels pour diffuser les résultats et évaluer le progrès de façon périodique. La publication, tous les deux ou trois ans, d'un rapport national sur le programme national intégré peut être tout aussi utile pour informer les détenteurs d'enjeux des principales priorités et réalisations. Le profil national et ses mises à jour périodiques peuvent également constituer un important véhicule d'information approfondie sur l'état de l'infrastructure nationale de gestion des produits chimiques et les points à améliorer. Une autre approche qui est digne de considération est la création d'un site Web voué à la gestion nationale des produits chimiques, où seraient affichés des renseignements sur les activités en cours et par lequel les divers groupes pourraient échanger des informations sur les activités en cours et partager leurs préoccupations.

La stratégie de communication et de diffusion adoptée doit également tenir compte du besoin d'interaction et de communication dans les deux sens entre les parties concernées. Des événements tels que des ateliers nationaux ou régionaux, des réunions interministérielles et des consultations auprès des partenaires industriels et non gouvernementaux sont quelques-unes des approches à évaluer à cet égard.

Dans plusieurs pays, les questions relatives à la gestion des produits chimiques ne jouissent pas d'une couverture médiatique étendue. Ainsi, il peut s'avérer plus difficile d'intéresser le grand public et les détenteurs d'enjeux et d'obtenir leur appui. En conséquence, la stratégie de communication et de diffusion devra prévoir des moyens pour aider les divers groupes et secteurs sociaux à comprendre les liens qui existent entre leurs intérêts et inquiétudes et la gestion rationnelle des produits chimiques. Il est également possible que les participants soient à la recherche d'occasions de mettre en valeur les liens entre une gestion rationnelle des produits chimiques et des objectifs sociaux plus globaux, dont le développement économique durable et la protection de l'environnement et de la santé humaine. Si l'accent est mis sur l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques dans l'atteinte de ces objectifs sociaux, il sera plus facile de s'assurer un meilleur soutien politique et de mobiliser les efforts nécessaires.

Organiser des séances d'information stratégiques

Une méthode de communication et de diffusion qui peut être efficace est d'organiser des « séances d'information stratégiques ». Ces séances peuvent s'adresser aux décideurs de haut niveau, aux médias (voir ci-dessous) et au grand public. Elles peuvent inclure entre autres des déclarations des activités en cours relatives aux produits chimiques, un appel sollicitant l'aide et la participation du public et un « communiqué de presse » résumant les principaux messages que les participants veulent transmettre. De plus, il est possible d'organiser des séances internes auprès des principaux décideurs avant la tenue des séances publiques et d'avoir recours à des « notes de synthèse » faisant état des renseignements de base et des points nécessitant la prise de décisions de haut niveau (voir l'annexe E).

Faire participer les médias

Les médias forment un important mécanisme de diffusion d'information sur les questions relatives aux produits chimiques. Tout programme national intégré sur la gestion rationnelle des produits chimiques peut prévoir l'élaboration d'une stratégie des médias portant sur des sujets pertinents, la planification et la prévision de sujets pouvant éventuellement être portés à l'attention du public, et donc aux médias (ex. : accident par produits chimiques, déversement, éruption de maladies ou toute autre situation d'urgence) et la préparation de « produits » adressés aux médias tels que des communiqués de presse. Ces derniers s'avèrent d'excellents outils pour transmettre des messages importants sur les questions relatives aux produits chimiques (voir l'annexe F). De plus, le fait de rencontrer des comités de rédaction et d'autres décideurs clés au sein des médias concernant les activités de programme peut aussi aider à assurer l'appui public.

Élaborer et diffuser de simples produits d'information

Le communiqué de presse constitue un exemple d'un produit d'information relativement simple qui est conçu pour transmettre des messages importants sur les sujets prioritaires de la gestion des produits chimiques. Nombre d'autres produits d'information simples peuvent être élaborés, sans nécessairement cibler les médias. Parmi les outils s'étant avérés efficaces dans plusieurs pays, notons les brochures traitant des questions relatives aux produits chimiques, rédigées dans la langue du pays en termes relativement simples. La vidéo, les communiqués d'intérêt public et les manuscrits d'entrevues radiophoniques ou télévisées ont tous l'avantage d'atteindre les personnes qui lisent/écrivent avec difficulté ou difficiles d'accès. Des affiches, des cartes et d'autres formes d'information graphique peuvent également être

prises au point et affichées dans des endroits publics tels que des bureaux de poste, des cliniques, des centres communautaires, des hôtels de ville et des écoles.

Liste de vérification

- Évaluer des outils et des approches pouvant servir à des fins de communication et de diffusion.
- Organiser des séances d'information stratégiques.
- Faire participer les médias à la diffusion de l'information.
- Élaborer et diffuser de simples produits d'information.

2.5 Mobilisation des ressources financières internes et externes

La question des ressources risque d'imposer de lourds défis, et elle devra être abordée tôt dans le processus d'élaboration et de maintien d'un programme national intégré et de plans d'action précis, et tout le long de celui-ci. Des ressources sont requises pour soutenir la mise en œuvre d'un programme national intégré et les activités en cours s'y rattachant ainsi que pour des projets à portée précise tels que la mise en œuvre d'un plan d'action. L'expérience indique que les efforts de mobilisation des ressources bien planifiés, entrepris sur une base permanente et bénéficiant d'un niveau de soutien suffisamment élevé auront les meilleures chances d'aboutir à une réussite. Ainsi, on recommande qu'une stratégie de mobilisation des ressources soit mise au point pour maintenir l'appui des sources nationales d'un côté et des donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales de l'autre.

Bien qu'il soit reconnu que l'apport de ressources externes est nécessaire pour faire avancer certains dossiers, il est essentiel de pouvoir compter sur l'engagement des ressources nationales et locales. En affectant les ressources nécessaires (ex. : financement, personnel, données), les dirigeants et les organisations se montrent intéressés et prêts à appuyer l'initiative. Un tel engagement est de bon augure pour la réussite de la mise en œuvre ainsi que de la durabilité à long terme de l'initiative en cause. Des initiatives qui sont financées exclusivement par des sources externes risquent en effet d'échouer une fois que leur apport ait cessé.

Comprendre le processus d'affectation des budgets et des ressources

Un point de départ essentiel à toute stratégie de mobilisation des ressources est de comprendre comment les décisions sont prises pour affecter les budgets et les ressources nécessaires. Souvent, ceux qui participent directement aux activités de gestion des produits chimiques ne participent pas étroitement aux processus ni aux décisions à leur égard. Dans un tel contexte, la collecte d'informations nécessitera possiblement un effort concerté. Il sera d'abord utile de communiquer avec les parties pertinentes au sein du ministère des Finances, du ministère des Affaires étrangères, des services du budget des principaux ministères responsables (ex. : de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture), de l'assemblée législative nationale et des autres organismes pertinents afin de mieux comprendre le processus et les rôles respectifs des divers intervenants. Non seulement est-il important de saisir les procédures officielles mais aussi d'avoir un aperçu des moyens habituellement utilisés pour initier une proposition budgétaire et des facteurs pouvant aider à assurer des résultats favorables. Il peut s'avérer surtout important de connaître les priorités sur le plan

politique et de comprendre comment ces priorités influenceront sur les décisions d'affectation des ressources. Bien saisir les délais consentis à de telles activités est également d'une importance cruciale.

En plus de comprendre le système national d'affectation des budgets et des ressources, il est également important de saisir comment les donateurs externes affecteront leurs ressources. Chaque entité donatrice (ex. : organisation d'aide bilatérale, banque multilatérale) a probablement ses propres procédures que les pays doivent suivre pour faire une demande d'aide ainsi que certains objectifs organisationnels qui exerceront une influence sur ses décisions quant aux types de projets qu'elle acceptera de financer.¹⁴ Il peut être utile de dresser une liste de tous les donateurs externes pertinents, surtout de ceux avec des bureaux ou des activités dans le pays, et de connaître leurs procédures applicables ainsi que le type de projets que chacun est le plus enclin à financer. Une liste des activités actuellement financées par chaque entité donatrice pourra également être utile. Pour s'assurer que de tels renseignements sont continuellement accessibles, il faudrait voir à la mise en place d'un processus pour recueillir et échanger périodiquement des informations sur les activités et les priorités des donateurs. Un tel processus pourrait également servir à assurer une meilleure coordination des demandes de financement.

Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources

En même temps de comprendre les procédures et les rôles des diverses entités donatrices, il importe d'établir et de maintenir des contacts avec les dirigeants pertinents de ces organisations (voir l'annexe G). Tel qu'expliqué ci-dessous, le fait de tenir les organismes d'aide externe informés des priorités, des besoins et des réalisations sur le plan national et d'assurer des voies de communication efficaces augmentera les chances que ces entités donnent suite aux demandes d'aide qu'elles reçoivent.

L'obtention des ressources nécessaires peut exiger beaucoup de temps et de persévérance. Pour s'assurer que de tels efforts sont déployés d'une façon efficace et durable, on recommande qu'un comité formé de représentants des ministères concernés (si un tel comité est en place) ou un organisme pertinent élabore et mette en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources. Une telle stratégie doit reposer sur une solide compréhension des procédures applicables de demande et d'obtention de soutien des sources internes et externes. Elle doit établir les ressources qui sont requises, de quelles sources ces ressources seront sollicitées, quelles actions seront prises pour arriver à cette fin et quelles entités en sont responsables. L'encadré ci-dessous propose le contenu d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources.

¹⁴ Au moment de publier ce rapport, l'UNITAR mettait au point une série de fiches récapitulatives sur les organismes d'aide bilatérale que les pays intéressés pourront consulter.

Principaux points à évaluer dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources financières

Antécédents et aperçu

- Importance d'une stratégie de mobilisation de ressources financières
- Cadre principal du programme (international, régional, national)
- Situation économique de la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale
- Engagements des pays donateurs, modalités applicables aux bénéficiaires

Planification du processus de stratégie de mobilisation de ressources financières

- Problèmes et défis
- Leçons apprises
- Les produits chimiques sont-ils une priorité reconnue?
- Les produits chimiques sont-ils une question prioritaire pour les organismes d'aide externe?
- Existe-t-il une politique nationale régissant les demandes d'aide?

Élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources financières

- Contexte national de la stratégie
- Objectifs et sous-objectifs
- Activités pour atteindre les objectifs et les sous-objectifs

Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources financières

- Sensibilisation
- Assurance d'engagement
- Évaluation continue de la mise en œuvre et de l'efficacité
- Intégration des leçons apprises à la stratégie

Il est important que les représentants des principaux ministères et organismes de même que les gestionnaires de projets travaillent en étroite collaboration, car ils seront les mieux placés pour établir les ressources et les types de soutien nécessaires pour assurer le succès de leurs projets et initiatives respectifs. En plus de déterminer les ressources requises et les sources où il peut être possible de les obtenir, encore faut-il trouver des moyens pour accroître ses chances de succès. À cet égard, il peut s'avérer utile de personnaliser les propositions de projets en fonction des intérêts et des priorités de ceux en mesure de leur prêter un appui. Chaque organisation, ministère ou donateur externe a des objectifs et des priorités qui lui sont propres. En conséquence, non seulement doivent-ils être convaincus du besoin et de la viabilité du projet proposé, mais aussi voudront-ils savoir comment le projet leur sera bénéfique et comment il contribuera à l'atteinte de leurs propres objectifs organisationnels. Il revient aux demandeurs de soutien de déceler ces liens et d'élaborer une stratégie qui saura convaincre des donateurs potentiels de s'engager.

La mobilisation des ressources est un travail continu, qui sera appelé à changer au fil du temps en fonction de l'évolution de la nature et de la portée des efforts de renforcement des capacités d'un pays. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation

des ressources ne forment pas une opération unique, mais doivent plutôt être vues comme constituant des éléments intégraux et continus d'un programme national intégré.

Liste de vérification

- Comprendre le processus d'affectation des budgets et des ressources.
- Comprendre le processus d'affectation des ressources par les donateurs externes.
- Établir un processus de recueil et d'échange d'informations périodiques sur les activités et les priorités des donateurs.
- Mettre en place un comité formé de représentants des ministères concernés et chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources.
- S'assurer que les représentants des principaux ministères et organismes travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires de projets.

2.6 Évaluation périodique du progrès

Il convient occasionnellement (tous les deux ou trois ans) de prendre un peu de recul et d'évaluer dans quelle direction le programme national intégré se dirige, de réévaluer les priorités nationales et de déterminer si les initiatives en cours continuent de répondre aux besoins en évolution du pays. Chaque pays devra décider de la façon et du moment de procéder à cette réévaluation. Divers objectifs quantifiables ainsi que des moyens précis de quantifier leur degré d'atteinte auraient dû être établis dans divers contextes au stade de la planification du programme national intégré tels que : l'établissement de priorités nationales, l'élaboration de politiques et de lois nationales, la préparation de plans d'action et la définition de mandats pour l'intégration des activités « horizontales ». À ce stade, certaines suggestions portant sur l'initiation d'un dialogue national, l'établissement de jalons et de priorités, présentés au cours des sections précédentes, pourront s'avérer pertinentes.

Évaluer les résultats des activités en cours

À ce stade-ci du processus, de nombreuses activités auront été lancées pour aborder les divers aspects du programme national intégré et plusieurs de ces activités se trouveront en lien direct avec les priorités que le pays aura établies dès le départ dans le cadre de ses efforts d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme national intégré. Un effort mérite maintenant d'être fait pour connaître ce que ces diverses activités très décentralisées ont permis d'accomplir. Dans le scénario idéal, les organismes actifs auront établi une communication continue. Ces particuliers et ces groupes auront également procédé à l'évaluation de leurs activités (voir la Partie 3) et devraient ainsi pouvoir faire la démonstration de la portée de la mise en œuvre de leurs plans d'action et faire rapport sur les résultats obtenus.

En recueillant des données sur les réalisations obtenues et en évaluant dans quelle mesure les priorités nationales définies au début du processus ont été abordées, les organismes actifs devraient être en mesure d'établir avec suffisamment de précision le progrès réalisé et les défis qui restent à être relevés. L'objectif de cet exercice de « prise d'inventaire » n'est pas de mettre en valeur les secteurs où les réalisations n'ont pas répondu aux attentes. Il s'agit plutôt

de s'assurer que le processus de renforcement du programme national intégré est itératif et qu'il peut répondre aux circonstances et aux besoins changeants tout en s'y adaptant.

Mettre à jour le profil national

La mise à jour du profil national doit être la pierre angulaire des processus d'évaluation et de réévaluation. Le profil national constitue un moyen pour documenter systématiquement l'état de l'infrastructure nationale de gestion des produits chimiques, y compris ses aspects légal, administratif, technique et organisationnel. De plus, il peut servir de base utile pour le dialogue national dans le but de rétablir les besoins et les priorités du pays.

Convoquer un dialogue national

Certains pays trouveront utile à ce stade-ci de convoquer les parties intéressées et concernées à nouveau pour analyser le progrès réalisé à ce jour, revoir et modifier – au besoin – les priorités nationales, préparer le terrain pour la prochaine phase du travail pour pousser encore plus loin l'élaboration et la mise en œuvre du programme national intégré. L'expérience nous indique que la tenue d'un tel événement dans le but de poursuivre le dialogue national est utile, car il tient les détenteurs d'enjeux informés, peut contribuer à maintenir leur intérêt dans le processus et à assurer que les besoins et priorités changeants de toutes les parties sont pris en considération. L'annexe D fait état de l'expérience acquise par un pays en développement ayant organisé un événement de ce genre.

Liste de vérification

- Évaluer les résultats des activités en cours.
- Mettre à jour le profil national.
- Convoquer un dialogue national pour analyser le progrès réalisé à ce jour, revoir et modifier – au besoin – les priorités nationales et préparer de futurs efforts.

PARTIE 3 : ÉLABORATION D'UN PLAN ACTION SUR UN SUJET PRIORITAIRE DE LA GESTION NATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES

3.1 Importance des plans d'action

Un plan d'action (PA) sert de base ou de « plan directeur » à la mise en œuvre d'activités pour traiter un sujet jugé prioritaire. Ce type d'outil de planification est utile surtout lorsqu'une initiative fait appel à un éventail de groupes et de particuliers qui n'ont peut-être pas l'habitude de travailler ensemble et qui représentent des intérêts et des perspectives divergents. Un PA bien préparé dresse la liste des objectifs et des sous-objectifs à atteindre, des activités à entreprendre, des responsabilités des participants et des échéances qui s'y rapportent. Les questions relatives aux ressources et aux évaluations doivent également être traitées dans le PA. Il est important, toutefois, de ne pas considérer le PA un instantané d'une situation donnée ou d'un événement unique. Le PA est plutôt un document modifiable qui s'insère dans le cadre d'un processus itératif.

Le PA sera probablement élaboré par un ministère ou organisme gouvernemental (ci-après désigné comme le ministère instigateur) concerné par la gestion rationnelle des produits chimiques. Souvent, le sujet menant à l'élaboration d'un plan d'action a déjà fait l'objet d'une décision dans le cadre du processus d'établissement des priorités ou d'une décision ministérielle. Parmi les ministères concernés par, ou qui ont un rôle à jouer dans, la gestion des produits chimiques, on compte les ministères de l'Agriculture, des Douanes, de l'Environnement, des Finances, des Affaires étrangères, de la Santé, de l'Industrie, de la Justice, du Travail, de la Planification et des Transports (voir la section 1.5). D'autres entités du secteur public pouvant jouer un rôle déclencheur peuvent inclure les agences ou les conseils centraux chargés de l'élaboration et de la mise en application de lois, de règlements, de politiques et d'activités relatives à la gestion des produits chimiques tout le long de leur cycle de vie ou encore de certains aspects de la prévention et du contrôle de la pollution.

Qu'est-ce la planification et pourquoi est-elle importante?

Travailler de concert avec de grands groupes possiblement diversifiés pour coordonner une initiative donnée et en assurer l'aboutissement peut s'avérer exigeant et complexe. Le processus d'élaboration d'un PA peut contribuer à faciliter la coordination des activités et à assurer des résultats plus prévisibles. En termes plus précis, la planification est l'action « d'établir des sous-objectifs clairs et précis (ainsi que les activités qui devront être entreprises pour les atteindre) de manière à atteindre un objectif ultime qui aura été annoncé »¹⁵ (traduction libre). Bien qu'il soit possible d'obtenir des résultats sans planification, un processus de planification bien pensé peut faire toute la différence entre un succès et un échec.

¹⁵ Weiss, J. et R. Wysocki. *5-Phase Project Management: A Practical Planning and Implementation Guide*. Cambridge, MA. Perseus Books Publishing, 1992, p. 4.

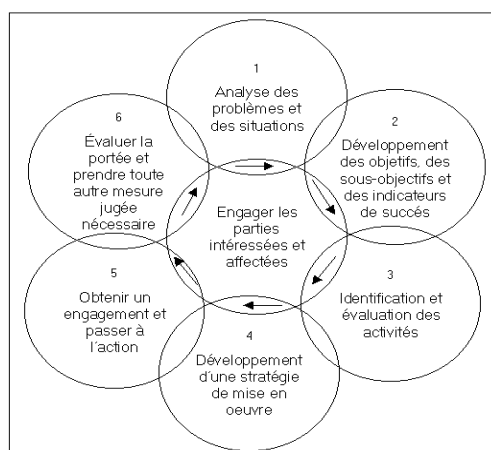
Processus d'élaboration d'un plan d'action

Le processus d'élaboration d'un plan d'action prévoit une série de tâches et de considérations préparatoires de même qu'une série d'étapes subséquentes qui forment le noyau du processus. Les tâches préparatoires incluent la définition du contexte du PA, le repérage des partenaires au sein du gouvernement, l'élaboration d'un programme de participation du public et l'établissement de paramètres, d'un plan de travail et d'un budget d'élaboration du PA. Une fois ces tâches préparatoires complétées, les principales étapes subséquentes (tel qu'illustré dans la figure ci-dessous) incluent :

- mener une analyse de situation (permettant de déceler les éléments nécessaires au PA et d'établir lesquels existent et lesquels manquent) et une analyse des problèmes (y compris l'identification des causes fondamentales);
- définir l'objectif, les sous-objectifs et les indicateurs de succès;
- repérer, évaluer et sélectionner les activités propices à l'atteinte des sous-objectifs;
- élaborer une stratégie de mise en œuvre de ces activités;
- assurer l'engagement des parties dans le PA et les activités de mise en œuvre (y compris les mesures de contrôle);
- évaluer la portée et prendre toute autre mesure jugée nécessaire.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PA sont présentées en détails dans le kit de formation mise au point par UNITAR et intitulée *Élaboration et mise en œuvre de plans d'action pour traiter des sujets prioritaires de la gestion nationale des produits chimiques*.

Développement et mise en oeuvre d'un Plan d'action sur un thème prioritaire de la gestion nationale des produits chimiques **Schéma 3.1**



3.2 Étape initiale

En commençant par mettre sur pied un groupe de travail chargé du PA et examiner en détail les tâches et les considérations préparatoires, on s'assure de mettre en place une solide fondation sur laquelle reposeront les phases d'élaboration et de mise en œuvre du PA de base. Un tel groupe de travail peut aider à coordonner et à mettre en œuvre la majeure partie des activités relatives au PA. La rédaction de paramètres, d'un plan de travail et d'un budget pour aborder les principales phases du PA devrait contribuer à la formulation d'idées et à la prise de décisions sur les questions préparatoires. Le fait de les mettre par écrit permettra d'orienter les participants de façon non ambiguë en ce qui a trait aux éléments spécifiques (ex. : ministères participants) et aux mécanismes du processus (ex. : modalités de prises de décisions).

Définir le contexte du plan d'action

La première étape consiste à assurer une compréhension claire de la question ayant donné lieu à la décision d'élaborer un PA. Elle requiert l'identification des motifs ou des « forces motrices » poussant à agir et des principales composantes du PA.

Parmi les forces motrices d'une décision d'agir peuvent figurer :

- la ratification d'une convention internationale;
- une décision nationale de mettre un programme en œuvre (ex. : inventaires d'émissions et de transferts de matières polluantes [IETMP]);
- un accident ou tout autre événement ayant capté l'attention des médias et du public sur un aspect donné de la gestion des produits chimiques.

L'identification des principaux composants du PA peut nécessiter l'évaluation des « éléments » ou activités axés sur les capacités requis pour régler la question. Cela peut nécessiter d'examiner si la question comporte plusieurs volets tels que ceux de la législation, l'infrastructure, la sensibilisation, la recherche et l'évaluation.

Repérer les partenaires au sein du gouvernement

Bien que ce soit probablement un ministère donné qui décide d'entreprendre un PA, la coordination interministérielle est néanmoins essentielle, surtout dans le cas où le sujet prioritaire qui motive l'élaboration d'un PA est de nature intersectorielle. Si un forum est déjà en place pour encourager le dialogue et la coordination entre les ministères (voir la section 1.5), il pourra également contribuer à stimuler la coordination et l'échange d'informations sur l'élaboration d'un PA. Il peut s'avérer utile, par exemple, de tenir des discussions préliminaires sur le PA au sein d'un tel forum afin de repérer les participants intéressés, les activités connexes déjà en cours et les possibilités de mobiliser des ressources. Par ailleurs, le dialogue interministériel sur le sujet pourra aider le ministère instigateur à déployer des efforts coordonnés et collaboratifs et à assurer l'engagement des parties dans ces efforts.

Élaborer un plan de participation du public

Bien que ce ne soient pas toutes les parties intéressées et concernées (ci-après appelées les détenteurs d'enjeux) qui seront appelées à participer directement à l'élaboration et la mise en

œuvre d'un PA, il demeure néanmoins important de comprendre qui sont les détenteurs d'enjeux dans un dossier donné et de s'assurer de tenir compte de leurs perspectives et leurs préoccupations. Inviter les principaux détenteurs d'enjeux à participer peut s'avérer tout aussi pertinent sur le plan pratique, puisque la mise en œuvre et la réussite du PA dépendront probablement directement de leurs actions et de leur engagement.

Avant d'entreprendre l'élaboration du PA, le ministère instigateur doit répondre aux questions découlant de la participation des détenteurs d'enjeux. Cette participation peut faire appel à un certain nombre d'activités, d'outils et de relations – pris individuellement ou collectivement – tels que la communication bilatérale, la consultation des détenteurs d'enjeux, les conseils consultatifs, les partenariats et la prise de décisions conjointe (voir l'annexe C). Parmi les questions entourant la participation des détenteurs d'enjeux, mentionnons : l'évaluation de la nécessité de faire participer les détenteurs d'enjeux (identification des détenteurs d'enjeux potentiels et de leurs intérêts et évaluation du pour et du contre d'une participation des détenteurs d'enjeux), l'identification du contexte et des mécanismes propices à la participation des détenteurs d'enjeux, l'établissement d'un calendrier et l'invitation aux détenteurs d'enjeux de participer. La forme précise que prendra la participation des détenteurs d'enjeux dans le processus d'établissement du PA variera selon plusieurs facteurs, dont la nature et le contexte de la question, le calendrier consenti pour élaborer le PA, le mandat du ministère instigateur sur le plan judiciaire et la disponibilité des ressources pour accueillir la participation des détenteurs d'enjeux. Ainsi, le PA sera élaboré à partir d'une fondation solide.

Autres considérations d'ordres administratif et organisationnel

L'évaluation d'autres questions d'ordres administratif et organisationnel contribuera à mieux définir le PA et à assurer que chaque membre du ministère instigateur qui participe à ce stade du processus consent aux principaux détails administratifs et organisationnels inhérents à l'élaboration d'un PA. Lorsqu'ils sont accessibles et pertinents, ces détails peuvent inclure un sommaire des activités, des participants responsables, des échéances et des résultats attendus.

À ce stade précoce, tout en évaluant d'autres considérations d'ordres administratif et organisationnel, le ministère sera appelé à prendre des décisions clés sur :

- les activités administratives et organisationnelles précises qui se tiendront pendant l'élaboration du PA;
- la séquence de ces activités;
- le calendrier proposé;
- les résultats attendus de ces activités.

De telles initiatives peuvent inclure l'envoi de lettres pour inviter les ministères à prendre part à l'élaboration du PA, l'établissement d'une date pour entreprendre l'élaboration du PA et l'estimation des ressources requises et disponibles pour élaborer le PA. D'autres détails à considérer incluent les contributions et les responsabilités des différents participants aux activités ainsi que les mesures connexes de rendement, les échéances et les moyens à prendre pour coordonner le travail desdits participants.

Élaborer les paramètres, le plan de travail et le budget

Parmi les paramètres élaborés doivent figurer des détails opérationnels succincts mais suffisamment descriptifs sur les questions susmentionnées, y compris les suivantes : Qui sont les participants qui forment le groupe de travail du PA? Comment le groupe de travail fonctionnera-t-il ensemble? Comment les décisions seront-elles prises? Un plan de travail peut inclure des détails sur des activités données tels que le moment d'inviter les détenteurs d'enjeux à participer, la date prévue pour terminer le PA et les personnes responsables des tâches données. Le budget doit fournir une estimation détaillée des coûts associés avec chaque élément du plan de travail qui nécessitera des ressources.

3.3 Principales phases de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action

L'élaboration d'un PA doit constituer une procédure logique et systématique conçue pour mettre en valeur le potentiel d'échec et de succès des divers secteurs de la planification et de la gestion. Il doit ensuite faire valoir les options les plus efficaces. Bien que l'ampleur, les participants et le contexte de chaque processus de PA puissent varier, le processus suit néanmoins un ensemble et une séquence déterminés d'événements. Par ailleurs, un ensemble de questions génériques à facettes multiples doivent être abordées. Les phases génériques de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PA sont résumées dans le schéma de la section 3.1 ci-dessus et résumées ci-dessous. Les questions à facettes multiples sont également présentées dans les encadrés de la présente section.

Question à facettes multiples : l'importance de demeurer réaliste

Il faut éviter d'établir des objectifs et des sous-objectifs trop ambitieux, car ils pourraient nuire à l'aboutissement du PA. Il importe donc d'évaluer la faisabilité des objectifs et des sous-objectifs et de ne retenir que ceux qui peuvent être atteints par les moyens disponibles. Un PA qui repose sur des objectifs et des sous-objectifs inatteignables produira le résultat décevant et insatisfaisant de mener à la production d'un document qui restera lettre morte. En se posant régulièrement des questions telles que « Ceci est-il réaliste? » et « Cela sera-t-il efficace? » pendant l'élaboration du PA, on s'assure de le maintenir sur la bonne voie, celle du succès.

Phase I. Mener une analyse de situation et des problèmes

La première étape de cette phase consiste à identifier et à évaluer la situation actuelle (analyse de situation), puis de repérer les problèmes inhérents (analyse des problèmes). Cette étape permettra d'identifier les questions importantes très tôt dans le processus et mènera à l'élaboration d'objectifs et de sous-objectifs efficaces et précis – un élément crucial à la base de tout PA. Il importe également de tenir compte des besoins en information et des restrictions de ressources et de ne recueillir que la quantité d'information nécessaire pour prendre des décisions bien informées en fonction du PA. Trop d'information risque de compliquer l'analyse. La portée et l'ampleur de l'analyse requise seront établies par la question en cause ainsi que les intentions.

Les principales étapes de cette phase incluent :

- de revoir les forces motrices poussant à agir et les principaux éléments requis pour atteindre l'objectif du PA (tel que décrit dans la section *Définir le contexte du plan d'action* ci-dessus);
- d'établir et d'évaluer la situation (ce qui équivaut essentiellement à la préparation d'un profil national en fonction des questions et des sujets¹⁶ – quels éléments nécessaires à l'atteinte de l'objectif du PA sont disponibles dans le pays et lesquels manquent), qui peut inclure les éléments pertinents suivants :
- des instruments juridiques et des mécanismes n'ayant pas force obligatoire,
- les ministères, organismes et autres institutions (identification de groupes et d'activités),
- les secteurs de l'industrie, des groupes d'intérêt public et de la recherche (identification de groupes et d'activités),
- l'infrastructure technique (y compris l'accès aux données pertinentes et leur utilisation),
- la sensibilisation et la compréhension du gouvernement, des travailleurs et du public,
- les ressources disponibles.
- en fonction de l'analyse de la situation, de mener une analyse des problèmes (identification des causes [y compris les causes fondamentales], les effets et les facteurs contributifs qui constituent des défis à la mise en œuvre réussie du PA; essentiellement une liste des éléments requis pour atteindre l'objectif qui manquent) et de rédiger un énoncé de problème.

Cette phase aboutit à une analyse détaillée de la situation comprenant un document de travail (semblable à un profil national propre aux questions et aux sujets) ainsi qu'un énoncé cohérent du problème résumant les défis imposés. Un tel énoncé du problème peut s'avérer utile à la prochaine phase, au moment d'identifier les occasions d'agir.

***Question à facettes multiples : repérer les chevauchements
et utiliser les structures existantes***

Une étude de la situation qui entoure la question ayant motivé l'élaboration d'un PA (et, en effet, le profil national devrait également pouvoir permettre de mener une telle analyse) devrait révéler tout effort déjà déployé pour atteindre un objectif identique ou semblable. Lorsque de telles ressemblances sont trouvées, un véritable effort doit être fait pour créer des alliances visant à appuyer le PA et à éviter les redondances. Par ailleurs, un résultat possible de cette démarche – une participation plus étendue des détenteurs d'enjeux – accroîtra les chances de trouver des solutions intégrées et coordonnées.

Phase II. Élaborer les objectifs, les sous-objectifs et les indicateurs de succès

Une fois que la situation, les problèmes et les défis en cause ont été clairement décelés et analysés, on est en mesure d'établir les objectifs, les sous-objectifs et les indicateurs du succès du PA. Tout processus mis en place pour l'atteindre doit reposer sur l'analyse de situation et l'énoncé de problème « transforme les problèmes en des occasions ». Cela fait appel au besoin de reformuler la liste de problèmes décelés sous la forme d'un objectif et de

¹⁶ Voir *Élaboration d'un profil national pour évaluer l'infrastructure nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques* : document d'orientation publié par UNITAR.

sous-objectifs potentiels et l'application de critères « SMART » à chaque objectif et sous-objectif potentiel (voir l'encadré ci-dessous).

Les sous-objectifs ne sont pas de véritables tâches mais décrivent plutôt ce qui sera livré à la fin de chaque stade du PA. Bien que les sous-objectifs constituent habituellement des énoncés plus précis que l'objectif, auxquels des activités correspondantes peuvent être plus facilement définies et attribuées, ils peuvent néanmoins être considérés des objectifs autonomes à juste titre.

Le « M » dans « SMART » décrit l'aptitude à attribuer un indicateur de succès à chaque sous-objectif potentiel, qui le quantifie sur le plan opérationnel et constitue une base servant à mesurer sa portée. La dernière étape (et donc le résultat) de cette phase consiste à sélectionner un sous-ensemble de sous-objectifs de la liste des sous-objectifs possibles.

Objectifs et sous-objectifs « SMART »

La méthode SMART permet de déceler et d'aborder les aspects importants des objectifs et des sous-objectifs.

<i>Spécifique</i>	Établit clairement en quoi, où, quand et comment la situation évoluera
<i>Mesurable</i>	Pouvant quantifier les cibles et les bénéfices
<i>Attribuable</i>	Pouvant être attribué à quelqu'un qui les terminera
<i>Réaliste</i>	Pouvant être atteint en respectant le temps et les ressources alloués
<i>Temporel</i>	Établit le temps consenti pour atteindre le sous-objectif

Phase III. Identifier et évaluer les activités

Une fois qu'un objectif et des sous-objectifs « SMART » ont été sélectionnés, il importe d'évaluer des activités qui permettront d'atteindre les sous-objectifs. Une activité est comme une flèche qui se dirige vers une cible – elle a un objectif en tête. Chaque sous-objectif comportera un nombre d'activités distinctes pouvant être différenciées l'une de l'autre. Ces activités définissent le travail qui doit être accompli pour atteindre les sous-objectifs et l'objectif. Elles doivent être formulées et précisées de sorte à ce qu'il soit facile à les quantifier et à vérifier qu'elles ont été terminées.

Une fois les activités identifiées, chacune devra être évaluée pour s'assurer que les meilleures options (y compris les plus économiques) sont choisies. Pour mener une évaluation transparente et objective des options, il est essentiel d'établir les critères de décision qui serviront à identifier les diverses options. Les principaux résultats de cette phase comprendront un sous-ensemble des activités sélectionnées au moyen des critères d'évaluation de la liste d'options retenues.

Question à facettes multiples : identifier les actions relativement simples à accomplir

Souvent, les personnes qui prennent le plus à cœur les questions relatives à la gestion des produits chimiques et qui voient le plus clairement les besoins d'amélioration sont celles qui occupent des postes de technicien ou de cadre intermédiaire. Qu'est-ce qui peut être fait à ce niveau et résumé dans un PA pour lancer un effort national concerté et améliorer les méthodes utilisées dans la gestion des produits chimiques dans le pays? Sans nier l'apport important du soutien et de l'engagement des haut dirigeants, certaines mesures peuvent également être prises auprès des « travailleurs » pour pousser à agir. Il est possible d'accomplir de grandes choses lorsque les gens qui travaillent quotidiennement dans la gestion des produits chimiques voient des occasions d'amélioration et décident de passer à l'action. Bien que certaines actions nécessitent un soutien politique et des ressources supplémentaires, d'autres peuvent être accomplies au moyen de ressources modestes, moyennant de la bonne volonté et de l'engagement. Ainsi, les résultats atteints peuvent faire « boule de neige » et déclencher des modifications systématiques à plus grande échelle. Par ailleurs, ce principe peut être mis en application au-delà des rangs des « travailleurs » et servir à tous les paliers de décision où il est possible d'entreprendre des activités concrètes.

Phase IV. Élaborer une stratégie de mise en œuvre

Une fois que les activités ont été sélectionnées, leurs détails logistiques peuvent être précisés. Cette phase aidera à repérer les tâches qui devront être entreprises pour mener à bien chacune des activités. Même les activités les plus complexes pourront ainsi être réduites à des tâches planifiables et exécutables, et leur atteinte pourra être mesurée avec confiance. Il en résultera un plan détaillé et complet qui servira à orienter la mise en œuvre du PA.

Cette phase produit donc un plan d'action détaillé qui dresse la liste des objectifs, des sous-objectifs, des activités et des tâches. En plus des sous-objectifs et des activités choisis, un ensemble de sous-objectifs de rechange pourra être mis en réserve, dans le cas où des développements et des actions subséquents deviennent nécessaires. Parmi les résultats de cette phase, notons l'établissement des besoins en matière de ressources, des échéances, de la séquence des événements, des responsabilités et des procédures de surveillance.¹⁷

Phase V. Assurer l'engagement et agir

À ce stade, l'approbation du PA proposé et l'engagement à son égard doivent être sollicités auprès des décideurs pertinents pour assurer une mise en œuvre efficace. Parmi les éléments importants de cette phase, notons la sensibilisation des décideurs aux bienfaits potentiels d'une prise d'action (c'est-à-dire la mise en œuvre du PA), l'obtention de ressources humaines et financières adéquates, l'institutionnalisation du projet et, enfin, la mise en œuvre efficace des activités planifiées. Un exemple d'une tâche « mécanique » essentielle à cette phase est d'assurer que le PA, dans sa forme pré-approuvée, est diffusé en temps opportun et de manière convenable à ceux et celles qui exercent une influence sur la décision de

¹⁷ Le PA n'est pas un document statique et pourra nécessiter plusieurs mises à jour pendant la mise en œuvre, en conséquence d'un suivi rigoureux (au cours de la phase V) et à la suite de la phase d'évaluation (phase VI).

l'approuver. Un aspect important de la mise en œuvre est la surveillance continue du progrès réalisé sur le plan de la mise en œuvre des activités (ex. : en fonction du calendrier ou du budget).

Moyennant une gestion de projet adéquate, cette phase peut assurer l'engagement des décideurs et la mise en œuvre opportune et efficace des activités.

Phase VI. Évaluer la portée et prendre des actions supplémentaires

Bien que la surveillance des activités (phase V) constitue un exercice relativement simple, l'évaluation de la portée en fonction des objectifs et des sous-objectifs convenus est une tâche plus exigeante. Les dates et les moyens d'évaluation de la portée du PA auraient dû être établis au moment d'élaborer les indicateurs de succès des sous-objectifs du PA en fonction des critères « SMART » (voir la phase II) et réévalués à la phase IV.

Trois questions simples peuvent servir à orienter le processus d'évaluation :

1. Dans quelle mesure les activités consenties ont-elles été mises en œuvre?
2. Ces activités ont-elles réussi à atteindre les sous-objectifs et l'objectif?
3. Si non, quelles sont les prochaines actions à prendre (ex. : l'objectif devra peut-être être modifié)?

Un processus de PA dynamique et bien évalué devrait résulter des actions prises au cours de cette phase.

ANNEXE A : PRINCIPAUX ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

Une étude des événements, des structures et des décisions stratégiques prises sur le plan international ou régional peut fournir des idées utiles à l'élaboration de programmes nationaux intégrés pour la gestion des produits chimiques. Voici un aperçu des principaux accords ayant force obligatoire et volontaires sur la gestion des produits chimiques.

Accords internationaux ayant force obligatoire :

- Convention unique sur les stupéfiants, ONU, 1964, tel qu'amendé par le Protocole de 1972, 1975
- Convention sur le benzène, OIT, 1971
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, PNUE, 1974
- Convention sur les substances psychotropes, ONU, 1976
- Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, UNECE, 1979 - Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux polluants organiques persistants, ONU/ECE, 1998
- Lignes directrices de Montréal pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique, PNUE, 1985
- Convention sur l'amiante, OIT, 1986
- Convention de Vienne, 1985 – Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, PNUE, 1987
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, PNUE, 1989
- Convention portant sur la sécurité dans l'utilisation de produits chimiques au travail, OIT, 1990
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ONU, 1990
- Convention sur l'impact transfrontalier des accidents industriels, ONU/CEE, 1992
- Convention sur la prévention des accidents industriels majeurs, OIT, 1993
- Convention sur les armes chimiques, ONU, 1993
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, PNUE/FAO, 1998

Accords volontaires :

- Système de certification pour les produits pharmaceutiques entrant dans le commerce international, OMS, 1975
- Amendement du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides, FAO, 1989
- Amendement des Directives de Londres pour l'échange de renseignements sur le commerce international des produits chimiques, PNUE, 1989
- Code de déontologie sur le commerce international des produits chimiques, PNUE, 1994

Remarques : Au moment d'aller sous presse, des négociations avaient déjà abouti dans le dossier d'un traité sur les polluants organiques persistants (POP), PNUE.

En plus des accords susmentionnés, un certain nombre d'accords sur les questions concernant les produits chimiques ont été conclu par des organisations régionales et multilatérales telles que l'OCDE et la CE. Ces accords établissent les exigences applicables aux pays membres.

ANNEXE B : STRUCTURES RETENUES POUR LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET SUPRANATIONALE***Communauté européenne***

Bien que les premières actions de la Communauté européenne (CE) eu égard aux produits chimiques aient habituellement porté sur l'élimination des obstacles techniques au commerce intracommunautaire, les politiques subséquentes de la Commission des communautés européennes (CCE) pour la gestion des produits chimiques reflétaient les inquiétudes quant à l'environnement et à la santé et sécurité au travail et visaient à protéger la population contre les risques excessifs. La réussite de la CE à gérer les produits chimiques est particulièrement digne de mention à deux égards : d'abord, la CE a atteint un degré élevé d'harmonisation dans la gestion assurée par ses États membres des produits chimiques; ensuite, les activités de la CE ont exercé une influence sur les activités dans nombre d'autres pays. Par exemple, la directive déposée par la CE sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses en 1967¹⁸ a donné lieu à l'harmonisation des exigences légales et à la mise en place d'un nouveau système d'étiquetage des produits chimiques dans les pays membres. Des politiques ou des modifications subséquentes telles que la sixième modification¹⁹ à la directive susmentionnée, laquelle prévoyait de nouveaux principes et de nouvelles procédures pour le contrôle des produits chimiques – dont le concept d'évaluations de produits chimiques avant leur fabrication et leur commercialisation et des dispositions pour des mesures de contrôle plus poussées eu égard aux produits chimiques commercialisés –, se sont avérées très importantes pour assurer un meilleur contrôle des produits chimiques, non seulement dans les États membres de la CE mais aussi ailleurs.

Organisation de coopération et de développement économiques

Depuis trois décennies, la Direction de l'environnement de l'OCDE travaille à élaborer et à mettre en œuvre les politiques de l'OCDE en matière environnementale. Une des premières actions les mieux connues de l'OCDE en matière environnementale a été d'adopter une recommandation prônant la mise en œuvre du principe pollueur-payeur²⁰ (1974), qui établit que le pollueur doit être tenu responsable des dépenses engagées pour mettre en œuvre des mesures prises par les autorités gouvernementales pour maintenir l'environnement dans un état acceptable.

Le travail de l'OCDE dans le dossier du contrôle des produits chimiques (y compris les recommandations sur des produits chimiques donnés tels que le mercure, les BPC et le cadmium, les recommandations d'évaluation pré-commercialisation, les lignes directrices pour évaluer les effets des produits chimiques sur l'environnement, le programme de

¹⁸ Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

¹⁹ Directive du Conseil, du 18 septembre 1979, modifiant pour la sixième fois la Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (79/831/EEC).

²⁰ Recommandation de l'OCDE pour la mise en œuvre du principe pollueur-payeur, adopté le 14 novembre 1974.

contrôle, les activités d'échange d'informations, la surveillance et l'analyse de même que l'élaboration de méthodologies d'analyse économique) a été renforcé de façon marquée par la mise sur pied en 1978 du Programme spécial en matière de produits chimiques²¹. À ses origines, de ce programme établissait de bonnes pratiques de laboratoire et des procédures d'échange de renseignements sur les produits chimiques, veillait à la confidentialité des données et était chargé d'élaborer un glossaire international.

En 1985, une Déclaration de l'OCDE²² portait explicitement sur le contrôle des produits chimiques et énonçait que les ministres « atteindront en déployant des efforts communs et coordonnés un contrôle plus efficace sur les produits chimiques nouveaux et existants, depuis leur fabrication jusqu'à leur élimination définitive. » La Direction de l'environnement et le Groupe des produits chimiques assure maintenant un forum pour l'échange officiel et officieux de renseignements.

Commission nord-américaine de coopération environnementale

La Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE) se penche sur des questions relatives à la gestion des produits chimiques en lançant un certain nombre d'initiatives propres aux produits chimiques et aux questions s'y rapportant : gestion rationnelle des produits chimiques, IETMP et prévention de la pollution. Ces efforts visent à faciliter la coordination et la coopération entre les trois pays membres de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) en ce qui concerne la protection de l'environnement, à rehausser la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement, à développer les connaissances des questions relatives à la pollution environnementale, à mettre au point des outils techniques et stratégiques pour éviter, éliminer, réduire ou gérer les polluants et à rehausser les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes nord-américains de protection de l'environnement.

²¹ Décision C(78) 127 (finale) du Conseil de l'OCDE, le 21 septembre 1978.

²² Déclaration de l'OCDE sur les ressources futures de l'environnement, adoptée le 10 juin 1985 dans le cadre d'une réunion ministérielle de la Direction de l'environnement de l'OCDE.

ANNEXE C : PRINCIPES D'UNE COOPÉRATION AVEC LES INTERVENANTS DES ONG DANS L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

Voici une série de brefs aperçus des principaux principes et processus à évaluer dans le cadre de tout effort déployé pour assurer une participation significative des détenteurs d'enjeux dans l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes pour la gestion intégrée des produits chimiques. Bien que cette section ait été rédigée dans le contexte de coopération où les détenteurs d'enjeux participent à un niveau relativement élevé, les principes et les processus peuvent facilement être adaptés en fonction de divers détenteurs d'enjeux et divers niveaux d'engagement. En effet, ces principes peuvent également servir aux engagements inter- et intra-ministériels sur les questions relatives aux produits chimiques.

Transparence

Le principe fondamental qui sous-tend une coopération réussie est la *transparence*. Dans les cas où les organismes sont chargés de prendre des décisions et d'inviter les détenteurs d'enjeux à se prononcer, ceux qui participent à la prise de décisions doivent pouvoir se faire entendre, comprendre et répondre – surtout si la décision rendue est contraire à ce qu'ils demandaient. Pour rendre le processus le plus transparent possible, les décideurs doivent communiquer les raisons ayant mené à la décision et les facteurs connexes également pris en ligne de compte. Une communication moindre – par exemple, rendre une décision sans expliquer les raisons derrière elle – peut semer la méfiance parmi ceux ayant participé et ainsi nuire à toute participation future à un tel processus.

Établissement clair des rôles et des responsabilités

Les rôles et les responsabilités de tous les intervenants doivent avoir été clairement établis. La coordination auprès des intervenants doit commencer par l'élaboration de paramètres rationnels. En effet, ces paramètres établissent les règles fondamentales de participation. Ils peuvent servir à indiquer comment les décisions seront prises (ex. : par consensus dans la mesure du possible ou sinon par les fonctionnaires du gouvernement). Les paramètres doivent également établir clairement si les intervenants auront droit à de la rétroaction et des commentaires de leurs groupes cibles respectifs ou s'il devront utiliser leur propre expérience au mieux de leurs habiletés pour représenter ce qu'ils croiront être les points de vue de leurs groupes cibles.

Participation complète

Une des principales façons d'encourager la participation des intervenants est de les inviter à participer, dans la mesure du possible, à l'ensemble du processus de gestion des produits chimiques (ex. : depuis la prise de décisions et la planification des programmes jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation des programmes). Il importe surtout d'inclure les intervenants dans les stades initiaux et formatifs, surtout dans le cas où les décisions sont rendues dans le cadre de l'élaboration d'une politique gouvernementale. Faire participer les intervenants le plus tôt possible au processus peut permettre de déceler des questions qui auraient pu autrement être négligées ou considérées non importantes, tandis qu'elles peuvent s'avérer très importantes aux yeux de certains intervenants ou eu égard à l'affaire dont il est question. Par ailleurs, lorsque les intervenants ne participent qu'aux stades ultérieurs de discussions ou d'élaboration de politique, ceux qui n'étaient pas présents au début du processus sont souvent

incapables d'exercer une influence sur la sélection de décisions de rechange ou de variables clés, puisque les principales décisions auront probablement déjà été prises.

Pour encourager une participation complète, les intervenants doivent être invités aux discussions sur les politiques dans la mesure du possible. Les intervenants qui connaissent les limites de leur influence sur le processus (moyennant que ces limites aient été clairement établies dans les paramètres) devraient pouvoir s'exprimer librement en comprenant toutefois qu'on ne tiendra pas toujours compte de leur opinion. En règle générale, toutefois, le processus global bénéficiera beaucoup d'un tel niveau de participation.

Communication bilatérale

Pour maximiser la contribution d'une participation complète des intervenants à la gestion des produits chimiques, les intervenants et le gouvernement doivent communiquer entre et parmi eux. La participation des intervenants sera gravement compromise si les relations sont caractérisées non pas par une communication bilatérale mais par une circulation unidirectionnelle de l'information des « principaux » décideurs (ex. : le gouvernement) aux autres intervenants. Il existe divers moyens de faire participer les intervenants (et le gouvernement) tout en encourageant une relation interactive entre eux, laquelle relation sera utilisée stratégiquement à tous les stades de la gestion des produits chimiques. Parmi ces moyens, notons la publicité, les feuillets, les médias, les présentoirs, les salons, les questionnaires et sondages, les lignes téléphoniques directes, les portes ouvertes, la communication personnelle, le personnel de liaison communautaire, les comités consultatifs communautaires, les présentations, les tables rondes, les assemblées publiques et les enquêtes publiques.

Diffusion de renseignements compréhensibles en temps opportun

Un autre facteur pouvant contribuer de façon significative au degré et à l'efficacité de la participation des intervenants dans la gestion des produits chimiques est la diffusion de renseignements qui satisfont adéquatement aux différents besoins des divers intervenants participants. Des documents et des matériaux connexes rédigés en termes clairs sont d'une importance cruciale pour les intervenants. La diffusion de renseignements en temps opportun est tout aussi importante – surtout pour assurer la confiance de ceux qui sont engagés dans un processus depuis peu. Les barrières linguistiques et un manque possible d'expertise technique parmi les intervenants doivent également être abordés.

Malgré un accès adéquat à l'information – y compris à l'information rédigée de façon lisible à l'intention de la population générale des intervenants –, certains intervenants pourront néanmoins trouver que la nature souvent technique de la gestion des produits chimiques et de leurs effets sur l'environnement les laisse perplexes. Bien que les représentants individuels des détenteurs d'enjeux qui participent aux niveaux supérieurs du processus risquent d'être très familiarisés avec les questions relatives aux produits chimiques, ceux qui y participent à des niveaux inférieurs n'ont peut-être pas toutes les connaissances nécessaires. Une piètre compréhension de la gestion des produits chimiques dévaluera inévitablement la disponibilité d'une documentation de qualité. Un autre moyen de rehausser la participation des détenteurs d'enjeux est d'éduquer ces derniers.

Éducation des détenteurs d'enjeux

L'éducation des détenteurs d'enjeux sur la gestion des produits chimiques peut les habiliter à s'engager plus activement et plus efficacement pour façonner l'aboutissement des activités de gestion des produits chimiques et à protéger leurs intérêts. Souvent, certains détenteurs d'enjeux tels que le public ne sont pas adéquatement informés quant au(x) rôle(s) qu'ils peuvent être appelés à jouer dans la gestion des produits chimiques. Toutefois, diverses méthodes peuvent être employées pour pallier à une déficience, parmi lesquelles l'on trouve les programmes de formation des détenteurs d'enjeux, la participation assistée par ordinateur, les portes ouvertes, le langage franc, les lignes téléphoniques, les publications et les vidéos éducatives.

Financement adéquat

Armés d'habiletés et de ressources adéquates pour faire des contributions éclairées et significatives en matière de gestion des produits chimiques, certains détenteurs d'enjeux peuvent néanmoins voir leur participation gravement compromise par un manque de ressources financières. Un manque de ressources peut avoir d'importantes répercussions sur la participation de certains détenteurs d'enjeux à la gestion des produits chimiques, réduisant de beaucoup l'efficacité et la crédibilité de leur participation, voire nuisant à cette participation. Par exemple, dès les premiers stades de l'élaboration d'un programme de gestion des produits chimiques, certains groupes de détenteurs d'enjeux peuvent avoir besoin de conseils techniques sur les caractéristiques de l'affaire en cause pour s'assurer de déceler toutes les principales questions et tous les aspects litigieux. De plus, d'autres dépenses telles que les frais de déplacement engagés dans le cadre du processus de participation peuvent gravement nuire à certains groupes d'intervenants tels que le public qui ne pourront inévitablement pas compter sur des ressources comparables à ceux dont jouissent des groupes privés tels que les représentants industriels.

Tandis que ceux chargés de l'élaboration de politiques et de programmes sur les produits chimiques tendent l'oreille pour écouter les suggestions des autres avant de prendre les décisions, certaines décisions peuvent toutefois être relativement faciles à prendre par voie de consensus entre les participants – même dans des domaines politico-sensibles tels que la gestion des produits chimiques. Pour autant que les participants ont l'impression qu'ils sont traités équitablement à la table et que la structure décisionnelle et d'autres règles fondamentales ont été clairement établies, de tels processus peuvent réellement soutenir une plate-forme durable pour une gestion intégrée des produits chimiques.

ANNEXE D : RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES POUR UNE POLITIQUE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DÉPOSÉES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE

En 2000, le Comité suédois pour de nouvelles lignes directrices d'une politique sur les produits chimiques a proposé que de nouvelles lignes directrices d'une politique sur les produits chimiques soient mises en œuvre conjointement avec la CE. Les propositions ont eu une influence marquante sur la gestion des produits chimiques.

Parmi les principales propositions du comité figuraient les suivantes :

- connaissance des propriétés de toutes les substances chimiques en ce qui concerne la santé et l'environnement d'ici 2010 au plus tard, car de tels renseignements ne sont pas accessibles dans le cas d'un grand nombre des substances en utilisation aujourd'hui;
- interdiction d'utiliser des substances chimiques carcinogènes, mutagènes et toxiques à la reproduction dans la fabrication de tout produit de consommation à compter de 2007;
- interdiction d'utiliser des substances chimiques particulièrement persistantes et biocumulatives dans la fabrication de tout produit à compter de 2010;
- interdiction d'utiliser d'autres substances persistantes et biocumulatives dans la fabrication de tout produit à compter de 2015.

Raison d'être des propositions

Les connaissances requises doivent être étendues. Nous sommes aujourd'hui aux prises avec un grand manque de connaissances sur les propriétés nocives à la santé et à l'environnement de substances chimiques qui sont pourtant commercialisées depuis longtemps. Avant que de nouvelles substances puissent être commercialisées, toutefois, des exigences sont établies pour que leurs propriétés soient connues. Le comité a proposé que *toutes* les substances chimiques commercialisées aujourd'hui soient assujetties aux mêmes exigences. Les substances qui ne satisfont pas aux exigences ne pourront plus être commercialisées à compter d'une date donnée. Dans le cas de substances faisant l'objet d'une production à volumes élevés (1 000 tonnes ou plus annuellement), les fabricants ou les importateurs auront jusqu'à la fin de 2005 pour compiler leurs données. Dans le cas de substances faisant l'objet d'une production à volume moyen (entre 10 et 1 000 tonnes annuellement), les données devront être compilées au plus tard à la fin de 2009, tandis que les propriétés des autres substances devront avoir été compilées d'ici la fin de 2010.

Les substances organiques persistantes ou biocumulatives doivent être éliminées progressivement. Les substances chimiques dont la persistance et la biocumulativité sont supérieures à la moyenne (c'est-à-dire qu'elles s'accumulent davantage dans l'organisme) sont interdites dans la fabrication de produits chimiques ou d'autres produits manufacturés tels que les vêtements, les automobiles et les téléphones mobiles à compter de 2010. De tels produits ne peuvent contenir toute autre substance persistante et biocumulative à compter de 2015. À la suite de consultations auprès de représentants de la collectivité scientifique internationale, le comité a soumis des propositions établissant les critères pour qu'une substance persistante et biocumulative doive être interdite.

Les substances carcinogènes, mutagènes et toxiques à la reproduction doivent être éliminées progressivement. La CE interdit déjà les substances chimiques carcinogènes, mutagènes et toxiques à la reproduction dans la fabrication de produits chimiques de consommation. Le comité a proposé que l'interdiction soit étendue pour également s'appliquer à des produits autres que les produits chimiques (substances et préparations) à compter de 2007.

Dans le cas des **substances nocives aux fonctions endocrines**, le comité a proposé que des efforts soient déployés pour permettre de détecter ces substances par l'élaboration d'épreuves propices à déceler les troubles de reproduction.

Le comité a également déposé des propositions visant l'**élimination progressive du mercure, du cadmium et du plomb**. De plus, **d'autres métaux** doivent être utilisés en prenant les précautions d'éviter un déversement pouvant nuire à l'être humain ou à l'environnement. Il faut prendre action pour mettre fin à la pollution métallique généralisée et agir de façon responsable.

Un résumé (en anglais) du rapport peut être téléchargé du site www.chemicals.sustainable-sweden.gov.se.

ANNEXE E : ATELIER NATIONAL SUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA ZAMBIE : UNE ÉTUDE DE CAS

Le Conseil environnemental de la Zambie, avec l'aide du PISC et d'UNITAR et en collaboration avec d'autres intervenants sur la scène nationale, a organisé un atelier national sur la gestion des produits chimiques en avril 1996. Cet atelier visait à définir les actions prioritaires pour renforcer la gestion nationale des produits chimiques et reposait sur les résultats du processus d'élaboration du profil national. Il faisait appel à la participation des décideurs ainsi qu'à une participation non négligeable du personnel technique. Pour accueillir cette diversité de participants, la Zambie a élaboré l'ordre du jour de l'atelier en deux parties, comme suit :

Jour 1 : Atelier sur la planification des politiques

Objectifs : Sensibiliser intensivement aux principales conclusions du profil national et établir les objectifs de l'atelier de planification technique

Participants : Décideurs de haut niveau au sein et à l'extérieur du gouvernement

Sujets :

- Cadre stratégique internationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques
- Sommaire et conclusions du profil national de la Zambie
- Discussions sur les objectifs de l'aspect technique de l'atelier

Jours 2-4 : Atelier de planification technique

Objectifs : Discuter des aspects prioritaires de la gestion des produits chimiques en Zambie et élaborer des recommandations et des plans d'action spécifiques à l'intention des décideurs

Participants : Personnel technique et fonctionnaires intermédiaires des ministères et autres organismes pertinents (industrie, agriculture, instituts de recherche et groupes d'intérêt public)

Sujets :

- Renforcement de la coordination des activités chimiques nationales
- Principaux aspects de la gestion des produits chimiques en Zambie :
 - Réduction des risques associés avec les produits chimiques ICP et les POP
 - Production plus propre et IETMP
 - Prévention des accidents et des empoisonnements par les produits chimiques
 - Sensibilisation à la sécurité chimique
 - Renforcement du cadre législatif, y compris la mise en application des lois
 - Collecte, gestion, utilisation et diffusion de renseignements
- Infrastructure nationale pour la gestion des produits chimiques : besoins prioritaires
- Recommandations et suivi de l'atelier

Une des clés du succès de ce genre de format d'atelier demeure un ordre du jour bien préparé dans lequel la séance initiale de planification des politiques assure l'élan nécessaire pour diriger les discussions pendant les séances des groupes de travail techniques. À cet égard, il devient crucial d'informer les haut fonctionnaires à l'avance. Dans le cas des séances techniques, les dossiers des groupes de travail et d'autres documents de discussion doivent être préparés à l'avance. Enfin, pour inciter à des actions politiques efficaces, les groupes de travail techniques doivent se pencher sur l'élaboration d'un ensemble concis et pragmatique de recommandations qui seront présentées aux décideurs à la conclusion de l'événement.

ANNEXE F : COMMENT INFORMER UN MINISTRE : NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA PRÉPARATION DE NOTES DE SYNTHÈSE MINISTÉRIELLES

Les ministres gouvernementaux, de par la nature de leur profession, ont très peu de temps à consacrer à de nombreuses questions, dont plusieurs exigent des décisions éclairées. La note de synthèse ministérielle est devenue pour nombre de pays un outil efficace pour informer, formuler des recommandations et autrement tenir les ministres et d'autres haut fonctionnaires au courant de questions importantes.

Lorsqu'un pays élabore un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques, il est nécessaire de communiquer régulièrement aux haut dirigeants tout renseignement sur la planification et l'élaboration du programme. La communication franche revêt encore plus d'importance lorsque les décisions devant être prises toucheront la direction future que prendra le travail sur les produits chimiques dans le pays.

Les notes de synthèse doivent inclure :

- un énoncé succinct décrivant le cas ou la question;
- l'information d'arrière-plan essentielle;
- l'état actuel de la question;
- les recommandations formulées ou les directions recherchées, le cas échéant.

<u>TITRE</u>	<u>DATE</u>
<u>QUESTION</u>	
• XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX.	
<u>ANTÉCÉDENTS</u>	
• XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX.	
<u>ÉTAT</u>	
• XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX. XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX.	
<u>RECOMMANDATION</u>	
• XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX. • XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX.	
<u>ACTION OU DÉCISION RECOMMANDÉE</u>	
• XXXC XXXX XX XXXX XXXX XXXX XXX XXX XX XXXXXX XX • XX XXX XX XX XX X XXX XX XXX.	
Nom, titre, numéro de téléphone, signature	

Une note de synthèse ne doit habituellement pas dépasser deux pages et doit être claire et précise. Le style télégraphique doit être employé, à moins d'indication contraire. Une note de synthèse doit toujours porter une date.

Ci-contre est un exemple d'une note de synthèse, indiquant des rubriques possibles et suggérant la police de caractères à utiliser.

Toute note de synthèse doit être approuvée par des haut fonctionnaires conformément aux procédures ministérielles. Le nom, le titre et le numéro de téléphone du fonctionnaire qui a préparé la note de synthèse et de la personne l'ayant approuvée doivent figurer au bas de la note, accompagnés de la signature de chacun.

ANNEXE G : ÉLÉMENTS D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Voici un exemple annoté d'un communiqué de presse qui peut servir à promouvoir un événement de planification ou tout autre renseignement relatif à la gestion intégrée des produits chimiques dont le grand public doit être informé.

- ***En-tête***

Le communiqué de presse doit être imprimé sur l'en-tête officiel du ministère.

- ***Mention type au haut d'un communiqué de presse***
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

- ***Personne ressource (inclure adresse et numéro de téléphone)***

Personne ressource : _____ Attaché de presse : _____

Division des communications gouvernementales, ministère instigateur : _____

Nom et n° de téléphone de la personne ressource : _____

- ***Titre court qui capte l'attention du lecteur***

Exemple : « Pays X met de l'avant un programme de protection des citoyens et de l'environnement contre les produits chimiques dangereux. »

- ***Commencer avec le lieu et la date, suivis d'une introduction couvrant tous les points principaux***

Nom de la ville, nom du pays, date et année.

- ***Inclure une citation d'un représentant gouvernemental (de préférence, un ministre)***

Exemple de citation : « Une fois mis en œuvre, ce nouveau programme constituera un pas concret vers le développement durable de notre pays. »

- ***Inclure des renseignements qui démontrent que l'événement mérite l'attention des médias***

Exemple de renseignements à transmettre : « Ce plan d'action sur les pesticides a été élaboré dans le cadre du projet de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), financé par le gouvernement suisse, pour l'élaboration et le renforcement d'un programme intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Ce nouveau processus est conçu pour permettre à notre pays de planifier et de travailler ensemble avec tous les secteurs gouvernementaux et sociaux pour renforcer nos lois, politiques et pratiques de gestion rationnelle des produits chimiques. Chaque année, la population et l'environnement sont inutilement exposés à des produits chimiques dangereux. Une fois mis en œuvre, cet effort aidera à minimiser ou à prévenir les effets nocifs des produits chimiques tout en assurant que notre société continue de bénéficier de leur utilisation sécuritaire. Ce projet a vu le jour dans notre pays en février 2001 et prendra fin en décembre 2002. »

- ***Conclure en fournissant d'autres renseignements sur les personnes ressources***

« Pour plus de renseignements, communiquer avec [nom, numéros(s) de téléphone et adresse de courrier électronique, le cas échéant]. »

ANNEXE H : MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD)

<i>Allemagne</i>	<i>German Agency for Technical Cooperation (GTZ)</i> <i>Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques (BMZ)</i> <i>Credit Institute for Reconstruction (KfW)</i> <i>German Foundation for International Development (DSE)</i>
<i>Australie</i>	<i>Australian Agency for International Development (AusAID)</i>
<i>Autriche</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères</i>
<i>Belgique</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération internationale</i>
<i>Canada</i>	<i>Agence canadienne de développement international (ACDI)</i>
<i>CE</i>	<i>Direction générale du développement (DG Development)</i>
<i>Danemark</i>	<i>Danish Development Agency (Danida)</i> <i>Danish Cooperation for Environment and Development (DANCED)</i>
<i>Espagne</i>	<i>Agence espagnole de coopération internationale (AECI)</i>
<i>États-Unis</i>	<i>U.S. Agency for International Development (USAID)</i>
<i>Finlande</i>	<i>Department for International Development Cooperation</i>
<i>France</i>	<i>Groupe de l'Agence française de Développement (AFD)</i> <i>Direction générale de la coopération et du développement internationales</i>
<i>Ireland</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères</i>
<i>Italie</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères</i>
<i>Japon</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères (MoFA)</i> <i>Japan International Cooperation Agency (JICA)</i> <i>Japan Bank of International Cooperation (JBIC)</i>
<i>Luxembourg</i>	<i>Lux-Development Sarl</i>
<i>Norvège</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères</i> <i>Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD)</i>
<i>Nouvelle-Zélande</i>	<i>Development Cooperation Division</i>
<i>Pays-Bas</i>	<i>Ministère des Affaires étrangères</i>
<i>Portugal</i>	<i>Portuguese Institute for Cooperation</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>Department for International Development (DFID)</i>
<i>Suède</i>	<i>Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)</i>
<i>Suisse</i>	<i>Direction du développement et de la coopération (DDC)</i>



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison avec les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:

Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>